

Travail de Bachelor pour l'obtention du diplôme Bachelor of Arts HES·SO en
travail social

Haute École de Travail Social – HES·SO//Valais - Wallis

**Les défis de l'inclusion d'enfants ayant des besoins spécifiques
en structures d'accueil de l'enfance**

Réalisé par : BENOIT MORGANE

Promotion : Bach ES 21 PT

Sous la direction de : ANTONIN-TATTINI Véronique et DINI Sarah

Martigny, le 29 mars 2024

REMERCIEMENTS ET AVERTISSEMENTS

Remerciements

Dans ce point, je tiens à remercier toutes les personnes m'ayant aidée pour la réalisation de ce travail et plus précisément :

Madame Sarah Dini pour son accompagnement, son soutien et sa disponibilité tout au long de l'écriture de ce Travail de Bachelor.

Les professionnelles interrogées pour leur temps, leur intérêt et leur confiance.

Et pour terminer, ma famille pour leur soutien quotidien, leurs précieux conseils et pour la relecture de ce travail.

Indications

Par souci d'allègement du texte, seul le féminin est utilisé pour citer le personnel éducatif lorsqu'il est question de genre, car la majorité des professionnelles en structures d'accueil sont des femmes. Cependant, tous les propos cités s'adressent aux deux sexes et la lecture doit être orientée en ce sens.

Déclaration

« Les opinions émises dans ce travail n'engagent que leur auteure. Je certifie avoir personnellement écrit le Travail de Bachelor et ne pas avoir eu recours à d'autres sources que celles référencées. Tous les emprunts à d'autres auteur·e·s, que ce soit par citation ou paraphrase, sont clairement indiqués. Le présent travail n'a pas été utilisé dans une forme identique ou similaire dans le cadre de travaux à rendre durant les études. J'assure avoir respecté les principes éthiques tels que présentés dans le Code éthique de la recherche en Travail Social. Je certifie également que le nombre de signes de ce document (corps de texte, espaces non comprises) est de 69'443. »

Morgane Benoit



RÉSUMÉ

Ce travail aborde le sujet de l'inclusion d'enfants ayant des besoins particuliers au sein des structures d'accueil. Il a pour but d'identifier, auprès des professionnelles travaillant en structures d'accueil, les défis de l'inclusion ainsi que les besoins de formation sur les notions de handicap et d'inclusion. Ce travail s'inscrit dans un projet de formation courte HES, destinée aux équipes éducatives, sur l'inclusion d'enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil de l'enfance.

Pour cerner les besoins de formation, un questionnaire à l'intention des responsables des structures d'accueil valaisannes a été créé dans le cadre de ce travail. 37 personnes ont participé à cette enquête.

Les résultats révèlent que les équipes éducatives ressentent régulièrement de l'impuissance face à des accompagnements d'enfants à besoins particuliers, notamment des enfants TSA et/ou TDAH, principalement dû aux manques de connaissance des difficultés inhérentes aux handicaps, et à un manque d'outils d'accompagnement. Il en résulte, en termes de formation, le besoin d'offrir aux professionnelles la possibilité d'acquérir davantage de connaissances sur les différents types de handicap et sur les outils d'accompagnement adaptés, dans le but de favoriser le pouvoir d'agir des professionnelles et de mettre en place une véritable inclusion des enfants en situation de handicap.

Mots-clés : Inclusion ; Handicap ; Enfance ; Structure d'accueil
--

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES ILLUSTRATIONS	1
1 INTRODUCTION.....	2
1.1 MOTIVATIONS PERSONNELLES ET PROFESSIONNELLES	2
1.2 QUESTION DE RECHERCHE ET OBJECTIFS	2
1.2.1 Question de recherche.....	2
1.2.2 Objectifs théoriques	4
1.2.3 Objectifs de recherche	4
1.2.4 Objectifs personnels et professionnels	5
1.3 LIEN AU TRAVAIL SOCIAL	5
2 CADRE THÉORIQUE	6
2.1 HANDICAP ET INCLUSION.....	6
2.1.1 Définitions de la notion de handicap	6
2.1.2 Définitions de l'intégration et de l'inclusion.....	7
2.1.3 Politiques d'intégration et d'inclusion en Suisse.....	8
2.2 L'INCLUSION EN STRUCTURES DE L'ENFANCE.....	9
2.2.1 Rôles et objectifs des structures d'accueil de l'enfance.....	10
2.2.2 L'inclusion des enfants ayant des besoins spécifiques.....	11
2.2.3 Bienfaits de l'inclusion d'enfants en situation de handicap	12
2.3 LES ÉQUIPES ÉDUCATIVES FACE À L'INCLUSION.....	13
2.3.1 Pratiques inclusives existantes en Suisse.....	14
2.3.2 Pratiques inclusives existantes dans le monde	18
2.3.3 Formations des futures professionnelles.....	18
2.3.4 Défis de l'inclusion pour les équipes éducatives	20
2.4 HYPOTHÈSE	21
3 MÉTHODOLOGIE.....	21
3.1 TERRAIN D'ENQUÊTE	21
3.2 ÉCHANTILLON	22
3.3 TECHNIQUES DE RÉCOLTES DE DONNÉES	23
3.4 RISQUES DE LA DÉMARCHE ET PRINCIPES ÉTHIQUES	24
3.5 DÉROULEMENT	25
4 ANALYSE.....	26
4.1 RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE	26
4.2 ANALYSE DE L'HYPOTHÈSE.....	32
4.3 ÉLÉMENTS POUR LA CRÉATION DE FORMATIONS CONTINUES	34
4.4 NOUVEAUX DÉFIS IDENTIFIÉS.....	35

4.5	CONCLUSION	36
BIBLIOGRAPHIE		38
4.6	OUVRAGES ET CHAPITRES D'OUVRAGES	38
4.7	ARTICLES DE LOI ET CONVENTIONS	38
4.8	ARTICLES PAPIER ET ÉLECTRONIQUES	38
4.9	SITES INTERNET	40
5	ANNEXES.....	42
5.1	ANNEXE 1 - QUESTIONNAIRE VIERGE	42

Table des illustrations

Figure 1 : <i>L'inclusion, qu'est-ce que c'est ?</i> [Image]. (s. d.). Inclusion ASBL.....	8
--	---

1 INTRODUCTION

1.1 Motivations personnelles et professionnelles

Ayant jusqu'à aujourd'hui effectué plusieurs stages dans des crèches valaisannes et réalisé ma première formation pratique dans une unité d'accueil pour écoliers (UAPE), j'ai eu l'occasion de rencontrer plusieurs enfants ayant des besoins particuliers. Au fil de mes expériences, j'ai pu me rendre compte des opportunités qu'offre l'inclusion, mais également des obstacles à celle-ci. En effet, j'ai remarqué que le fait d'accueillir des enfants ayant des besoins spécifiques permettait de sensibiliser à la différence dès le plus jeune âge et ainsi permettre d'acquérir une certaine ouverture d'esprit et faire preuve de tolérance. J'ai aussi pu constater plusieurs défis de ces accueils pour le personnel éducatif : la difficulté de trouver le juste milieu entre l'individuel et le collectif, la nécessité de toujours comprendre les enjeux de chaque particularité des enfants ou encore les défis liés au manque de ressources théoriques et humaines. Avec un peu de recul, j'ai compris que j'avais été particulièrement touchée par ces enfants et j'ai ressenti un sentiment d'injustice face aux manques de ressources ou de connaissances lors de certaines prises en charge d'enfants en situation de handicap en structures d'accueil. Ce travail me permet donc d'enrichir mes connaissances sur le sujet de l'inclusion et de mieux comprendre les obstacles et limites à celle-ci afin d'apporter par la suite de nouvelles propositions d'accompagnement pour les professionnelles.

1.2 Question de recherche et objectifs

1.2.1 Question de recherche

Mon intérêt et mes expériences m'ont amenée naturellement à me questionner sur les défis de l'inclusion d'enfants en situation de handicap. Je me suis interrogée sur le rôle des éducatrices dans un contexte d'inclusion au sein des structures d'accueil, sur les principales difficultés de ce concept ainsi que sur les pistes de compréhension et d'action afin de favoriser l'inclusion dans les lieux d'accueil de l'enfance. J'ai alors réalisé un entretien exploratoire avec une responsable de structure d'accueil en Valais, ce qui m'a permis de comprendre qu'un nombre croissant d'enfants ayant des besoins particuliers étaient accueillis dans les structures préscolaires ou extrascolaires. Selon elle, il s'agit d'une grande richesse : les enfants découvrent grâce à cela la différence et le non-jugement et l'enfant en situation de handicap a l'occasion d'être stimulé et de se

sociabiliser avec ses pairs. L'inclusion a donc des bienfaits, mais comme nous le fait remarquer la responsable de la structure d'accueil, le plus grand défi est de trouver un bon équilibre entre l'individuel et le collectif. Cela est d'ailleurs compliqué étant donné que le quota est d'une éducatrice pour huit enfants en crèche et d'une éducatrice pour douze écoliers en UAPE. Un autre obstacle selon elle, est le fait que le personnel éducatif n'est pas toujours assez formé au sujet du handicap et de l'inclusion. Elle m'a confié que pour elle, la formation d'éducatrice de l'enfance survolait seulement la notion de handicap et que cela n'était pas suffisant pour un accueil inclusif. Selon elle, la première nécessité au sein de sa structure serait davantage de moyens humains afin d'offrir la possibilité d'un accueil plus individuel aux enfants qui en ont besoin, mais également une proposition régulière de formations continues. Pour elle, ces dernières permettraient d'acquérir des connaissances précises sur les différents types de handicap ainsi que des outils concrets à mobiliser au quotidien. De plus, elle rajoute qu'il serait également intéressant de mettre en place des réseaux d'échange non seulement entre professionnelles de différentes structures d'accueil mais également entre les différentes professions confrontées aux mêmes réalités et ayant expérimenté diverses techniques favorisant l'inclusion dans le but de créer un partage de connaissances et de savoir-faire.

Ces réflexions m'ont alors amenée à la question de recherche suivante :

« Quels sont les défis de l'inclusion d'enfants en situation de handicap pour le personnel éducatif dans les structures d'accueil de l'enfance en Valais ? »

J'ai décidé de prendre en compte les lieux d'accueil préscolaires (enfants de dix-huit mois à quatre ans) ainsi que les unités d'accueil pour écoliers (jeunes de quatre à douze ans). Durant mes expériences, j'ai pu constater plusieurs obstacles financiers ou structurels à l'inclusion d'enfants en situation de handicap. Cependant, ces derniers n'étant pas du ressort de l'équipe éducative, ils ne seront pas développés dans ce travail. Je vais, en effet, me centrer sur les défis pour les éducatrices et plus particulièrement sur les difficultés rencontrées ainsi que sur leurs besoins de formation.

Dans le but d'obtenir davantage de pistes de compréhension au sujet des défis de l'inclusion, l'entretien exploratoire mentionné précédemment m'a permis de poser des questions ouvertes à la responsable de la structure d'accueil afin d'avoir des réponses qualitatives. Ce dernier a été enregistré pour me permettre une retranscription des paroles. Quelques passages seront donc utilisés dans certains points de mon cadre théorique afin d'avoir un point de vue professionnel.

1.2.2 Objectifs théoriques

1. Le handicap et l'inclusion

Ce premier objectif permettra de définir la notion de handicap, puis de mettre en perspective les éléments autour de la notion de l'inclusion et de l'intégration. Je vais également aborder les lois suisses en lien avec ce thème dans le but de mettre en avant les droits des enfants en situation de handicap. Ce point va donc poser les bases théoriques afin d'avoir une bonne compréhension du sujet de départ.

2. L'inclusion d'enfants en situation de handicap en structures d'accueil

Le terme de « structures d'accueil » désignera dans ce travail les institutions préscolaires, mais également les unités d'accueil pour écoliers. Nous nous intéresserons donc à leurs objectifs ainsi qu'aux rôles des éducatrices auprès des enfants et de leur famille. Je parlerai ensuite du terme d'accompagnement inclusif puis, il me semble également important d'explicitier les avantages de l'inclusion d'enfants en situation de handicap, que ce soit pour eux-mêmes, pour les enfants sans besoins particuliers, mais aussi pour l'équipe éducative.

3. Les équipes éducatives face à l'inclusion

Ce dernier point consistera à définir la composition d'une équipe éducative puis de répertorier ses rôles auprès des enfants ayant des besoins spécifiques. Je vais ensuite présenter ce qui existe déjà en matière d'inclusion d'enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil de l'enfance valaisannes, mais également dans d'autres cantons et d'autres pays. Puis, je parlerai de la formation d'éducatrice de l'enfance en comparaison avec celle d'éducatrice sociale au sujet de la notion de handicap. Je terminerai en citant les défis d'un accompagnement inclusif pour les équipes éducatives, les structures ou encore les familles d'enfant en situation de handicap de manière générale.

1.2.3 Objectifs de recherche

La recherche sur le terrain m'amènera à découvrir de nouveaux lieux et de nouvelles personnes, mais également divers savoir-faire et pistes de compréhension directement liés à la question de recherche citée précédemment. De plus, je souhaiterais comprendre quels seraient les besoins et les difficultés des professionnelles afin de favoriser l'inclusion dans les structures d'accueil en Valais. Dans cet objectif, j'ai la chance de pouvoir collaborer avec Sarah Dini et Eline De Gaspari qui participent à un projet visant

à la création d'une formation pour les éducatrices au sujet de l'inclusion d'enfants en situation de handicap au sein des structures de l'enfance. Les objectifs de ce projet sont les suivants : identifier les types de handicap pouvant être accueillis au sein des structures d'accueil de l'enfance, comprendre les difficultés liées à ces inclusions, puis définir le contenu des formations continues afin de répondre au mieux aux besoins des équipes éducatives. Je vais donc être amenée à collaborer avec l'équipe de ce projet pour la récolte de données.

1.2.4 Objectifs personnels et professionnels

Ayant un réel intérêt pour le monde de l'enfance, je souhaiterais acquérir des outils et connaissances pour favoriser mes futures actions professionnelles dans l'accompagnement d'enfants en situation de handicap de manière inclusive. Ce travail me permettra également de développer ma pensée critique, sur mes façons de faire lors de mes expériences professionnelles, mais également sur les pratiques actuelles dans les structures d'accueil en Valais.

1.3 Lien au travail social

Le domaine du handicap et les enjeux autour de l'inclusion sont de nos jours des thèmes centraux du travail social. Selon moi, les pratiques ainsi que les moyens à disposition des professionnelles devraient être régulièrement remis en question dans le but d'offrir aux personnes accompagnées une prise en charge répondant au mieux à leurs besoins. Dans cette idée, ce travail vise à offrir une réflexion sur certaines valeurs fondamentales du travail social, telles que l'égalité, la reconnaissance ou encore la solidarité. De plus, une recherche sur ce sujet permettra au personnel éducatif de pouvoir s'exprimer sur leurs expériences et sur leurs besoins en matière de formation et de soutien.

La question de recherche de ce travail touche au domaine de la petite enfance impliquant ainsi principalement des éducatrices de l'enfance. Cependant, au sein des structures d'accueil préscolaires ou extrascolaires, des éducatrices sociales peuvent également être engagées, notamment car l'inclusion d'enfants en situation de handicap demande une certaine connaissance sur ce sujet. Ce thème apparaît donc comme un sujet crucial pour le travail social dans son ensemble. Je suis, par ailleurs, d'avis que nous devrions régulièrement revoir les façons de faire de la société et les aménagements de l'environnement afin de créer une société plus inclusive sous tous les aspects, et notamment en ce qui concerne le domaine de l'enfance. Les crèches et UAPE

accueillent chaque jour des enfants ayant des besoins spécifiques, c'est pourquoi les éducatrices de l'enfance pourraient avoir cette réflexion sociale autour de l'inclusion d'enfants en situation de handicap au même titre que les éducatrices sociales. De plus, les réseaux créés pour les enfants ayant des besoins spécifiques peuvent amener les équipes éducatives à collaborer avec des éducatrices sociales. C'est pourquoi, ce sujet est important pour divers secteurs d'activité, dont le travail social.

2 CADRE THÉORIQUE

2.1 Handicap et inclusion

2.1.1 Définitions de la notion de handicap

La Convention relative aux droits des personnes handicapées a donné la définition suivante des personnes en situation de handicap : « personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres » (art. 1) (Organisation des Nations Unies [ONU], s. d.).

La Convention indique pour les enfants en situation de handicap que : « les États Parties prennent toutes mesures nécessaires pour garantir aux enfants handicapés la pleine jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales, sur la base de l'égalité avec les autres enfants » (art. 7). Ainsi, l'intérêt supérieur de l'enfant est primordial et aucune discrimination ne devrait être faite. Les enfants en situation de handicap devraient avoir le droit d'être inclus dans les milieux de vie ordinaires, sur la base de l'égalité avec les autres (ONU, s. d.).

Dans un article détaillant les conceptions et modèles du handicap, Rochat (2008) parle du modèle social qui considère le handicap comme externe à l'individu. En effet, ce dernier est vu comme un résultat induit par l'inadaptation de la société aux spécificités de chaque individu. La situation de handicap est donc créée par l'environnement. Un objectif de ce modèle est d'adapter la société pour permettre l'inclusion de chacun. De plus, l'idée est d'accompagner les personnes ayant des besoins spécifiques à développer leurs compétences afin de les rendre autonomes dans leur quotidien et d'améliorer leur bien-être. Un autre modèle, le processus de production du handicap (PPH), considère à la fois les aspects individuels (réalité intrinsèque à l'individu) et

sociaux du handicap. Quatre facteurs sont alors pris en compte : les facteurs personnels (âge, sexe, aptitudes, etc.), les facteurs de risque (éléments pouvant provoquer des maladies, traumatismes), les facteurs environnementaux (la société crée des facilitateurs ou obstacles pour les personnes en situation de handicap) et les habitudes de vie (participation sociale plus ou moins active). L'ensemble de ces facteurs devraient être pris en compte par les professionnelles pour permettre l'inclusion et tendre au maximum vers le bien-être des personnes en situation de handicap.

Dans le but de conceptualiser la notion de handicap pour ce travail, je vais partir de la Classification Internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF). Selon cette nouvelle classification de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ce sont les facteurs relevant de la personne ainsi que les facteurs environnementaux, sociaux et culturels qui peuvent produire une situation de handicap en entrant en interaction. Ainsi, un problème de santé peut affecter plusieurs niveaux : les fonctions et structures corporelles (intégrité ou déficience), les activités (capacités) ou encore la participation, ces derniers provenant de facteurs environnementaux ou personnels, créant de ce fait un handicap (OMS, 2001). Au sein des structures d'accueil, les enfants ayant des besoins particuliers peuvent vivre avec diverses difficultés (MDPH, 2015) :

- Un handicap moteur affectant un membre ou l'ensemble du corps d'une personne et engendrant une difficulté pour se déplacer et/ou se mouvoir.
- Un handicap mental induit par une déficience intellectuelle.
- Des troubles du spectre autistique faisant parties des troubles neurodéveloppementaux.
- Un handicap auditif ou visuel affectant l'ouïe ou la vue d'une personne.
- Des troubles Dys se traduisant par des troubles de l'apprentissage.
- Des maladies psychiques dues à une perturbation de l'équilibre psychologique.

Les professionnelles de l'enfance peuvent donc être amenées à accompagner des enfants avec diverses particularités, ce qui exige, parfois, des connaissances spécifiques.

2.1.2 Définitions de l'intégration et de l'inclusion

Selon Andrys (2019), l'inclusion est reliée à la notion des droits humains concernant les personnes en situation de handicap. L'inclusion implique que toute personne a le droit d'être traitée avec égalité.

Selon Plaisance (2013), dans le domaine de l'enfance, l'éducation inclusive est définie comme suit :

Processus qui permet de créer un environnement approprié pour tous. La conséquence pratique consistait à réfléchir sur les manières d'adapter les concepts éducatifs, les programmes et les activités aux besoins et aux intérêts des enfants et non d'adapter les enfants aux institutions existantes et à leurs modes de fonctionnement (p. 22-23).

Dans cette idée, les structures d'accueil de l'enfance auraient pour but d'œuvrer pour l'égalité et l'inclusion sociale des enfants ainsi que de leur famille.

Le concept d'intégration indique que toute personne a le droit d'accéder à la vie sociale et de participer aux activités sociales. Cependant, avec cette notion, la personne en situation de handicap doit s'adapter à son environnement, car la société dans son ensemble ne s'ajuste pas aux particularités de chacun (Inclusion ASBL, s. d.).

Les notions d'intégration et d'inclusion se différencient par les actions qu'elles entraînent. Comme nous le montre la figure ci-dessous, l'intégration centre ses actions sur les difficultés de la personne et le soutien individualisé à lui apporter pour une adaptation au groupe, alors que dans l'inclusion, un aménagement, particulièrement pédagogique pour l'enfance, est créé afin d'offrir un accueil adapté à toutes les personnes (Ville de Genève, 2012).



Figure 1 : « L'inclusion, qu'est-ce que c'est ? ». Inclusion ASBL (s. d.).

2.1.3 Politiques d'intégration et d'inclusion en Suisse

En Suisse, l'article 1 de la Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées du 13 décembre 2002 [LHand], traite de l'inclusion des personnes en situation de handicap : « La présente loi a pour but de prévenir, de réduire ou d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées ». Dans ce sens, des aménagements sont créés dans le but de faciliter la participation à la vie sociétale des personnes en situation de

handicap, notamment en les accompagnant vers une autonomie dans l'établissement de liens sociaux.

La Loi sur les droits et l'inclusion des personnes en situation de handicap [LDIPH], entrée en vigueur le 31 janvier 1991, stipule à l'article 1, alinéa 1 que : « Cette loi a pour but de concrétiser les droits fondamentaux et les droits de l'Homme des personnes en situation de handicap [...] et de favoriser l'inclusion dans la société des personnes en situation de handicap ». De plus, à l'article 4, alinéa 1, il est expliqué que le Conseil d'État a comme rôle de s'assurer de la bonne application de cette loi et prévoit un budget annuel dans le but de financer les moyens nécessaires afin de favoriser l'inclusion dans les structures d'accueil.

Pour terminer, la Convention relative aux droits de l'enfant, entrée en vigueur en Suisse le 26 mars 1997, indique à l'article 23, alinéa 1 que : « Les États parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité ».

Ces différents textes législatifs indiquent que toute personne a le droit d'être incluse dans notre société. Ainsi les enfants en situation de handicap devraient être accueillis auprès de leurs pairs au sein d'espaces sociaux communs et ouverts à tous.

2.2 L'inclusion en structures de l'enfance

Selon Ahfir (2015), le travail social ne fait pas partie des premières missions des structures d'accueil de l'enfance. Cependant, lorsque des enfants ayant des besoins particuliers y sont accueillis, le besoin d'un projet d'accompagnement social et inclusif survient.

Dans l'idée d'accueillir des enfants en situation de handicap, des structures d'accueil « mixtes » ont fait leur apparition en Suisse depuis une quinzaine d'années. Ces dernières ont pour fondement d'offrir une pratique inclusive en accompagnant chaque enfant dans un environnement adapté à tous (Pinel-Jacquemin et al., 2020). Cependant, en Valais, les crèches ont toutes la possibilité d'accueillir des enfants ayant des besoins particuliers. C'est pourquoi il est important de réfléchir aux défis de l'inclusion pour toutes les structures d'accueil valaisannes.

2.2.1 Rôles et objectifs des structures d'accueil de l'enfance

Selon Ahfir (2015), le rôle d'une structure d'accueil est d'être centrée sur le développement individuel de chaque enfant. Celle-ci offre un environnement permettant l'apprentissage, la socialisation et la construction de soi des jeunes enfants. De plus, un travail collaboratif avec les familles peut être réalisé dans le but d'offrir un cadre de vie sécurisé et une prise en charge de qualité pour chaque enfant.

Durant l'entretien exploratoire avec la responsable d'une structure d'accueil valaisanne, j'ai eu l'occasion de comprendre quels étaient les rôles d'une structure d'accueil envers un enfant ayant des besoins particuliers. En effet, elle m'a expliqué que le principe de la structure était d'accueillir les enfants sans distinction. Les difficultés de départ ne sont pas forcément prises en compte, notamment car les diagnostics ne sont pas toujours posés. C'est alors avec le temps que les professionnelles voient ce dont elles sont capables de faire ainsi que des lacunes éventuelles. Un élément important au sein de la structure est d'offrir un accueil de qualité permettant à l'enfant ayant des besoins spécifiques de développer ses interactions avec ses pairs ainsi que de permettre une stimulation. Pour l'équipe éducative, le devoir de prévention est mis en avant. En effet, les éducatrices observent et prennent note des indicateurs de difficultés pour certains enfants dans le but d'en informer la famille. Un travail de réseau est alors régulièrement mis en place et les éducatrices accompagnent, si besoin, les parents dans la sollicitation de soutien auprès d'organismes tels que l'Office éducatif itinérant (OEI).

Les recherches de Herrou et Korff-Sausse (2007) semblent confirmer les affirmations précédentes. Selon ces auteurs, les éducatrices ont tout d'abord un rôle « d'accueil ». Ce terme désigne le fait de faire preuve d'hospitalité et de gentillesse, mais il s'agit également d'une fonction instaurant un tissu social pour l'enfant et sa famille. Ainsi, en accueillant ces derniers dans une structure, les éducatrices les inscrivent dans un réseau d'échanges permettant de nouvelles rencontres et expériences socialisantes.

De plus, toujours selon ces auteurs, le travail en équipe est nécessaire au bon fonctionnement d'une institution. En effet, chaque éducatrice a ses propres compétences et spécialités. Ainsi, la collaboration et la confiance au sein d'une équipe de travail permettra un questionnement des pratiques et un réajustement en cas de nécessité. Une bonne cohésion au sein de l'équipe permettra à chaque éducatrice de se sentir libre d'amener ses idées ou observations et de parler de sa façon de voir les

choses. Cette coopération permettra également un partage des tâches afin d'être structurée et de gagner du temps.

Ainsi, les rôles des professionnelles d'une structure d'accueil peuvent être résumés de la manière suivante : tâche d'accompagnement, de soutien (auprès des enfants et entre collègues), d'observation, de collaboration et d'organisation.

2.2.2 L'inclusion des enfants ayant des besoins spécifiques

Selon Molina et al. (1998, cités dans Point et Desmarais, 2011), l'accompagnement inclusif suppose que :

Sur le plan pédagogique, il s'agit de permettre à l'enfant, quel qu'il soit, de trouver dans le groupe dit régulier un milieu de vie qui permettra d'être un collaborateur actif et reconnu par ses pairs, une personne qui contribue au développement de la vie intellectuelle et sociale du groupe et qui en retire d'importants bénéfices dans toutes les sphères de son développement : intellectuelle, affective et sociale (p. 74).

Selon l'article de Point et Desmarais (2011), plusieurs caractéristiques doivent être présentes afin de tendre au maximum vers ce type d'accompagnement. Tout d'abord, un soutien solide avec diverses stratégies éducatives convenant à tous les enfants ainsi que des programmes d'intervention adaptés doivent être à disposition. De plus, en prenant en compte que chaque enfant est influencé par son environnement familial, il sera intéressant d'accompagner autant l'enfant que sa famille. En effet, des lieux d'échanges invitant l'implication et la collaboration de la famille et du personnel éducatif permettront de favoriser l'expression des demandes et besoins et ainsi amener l'enfant vers un mieux-être et un développement de ses capacités.

Selon moi, il sera donc important de créer un environnement adapté à la singularité de chacun tout en mettant en avant les compétences individuelles des enfants afin de favoriser l'entraide collective, notamment grâce à la stimulation par les pairs. Ainsi, une approche inclusive sera présente et comme nous allons le voir dans le point suivant, celle-ci engendre de nombreux bienfaits.

D'après Simon et Rasse (2006), c'est au sein des structures d'accueil que se créent les premières expériences socialisantes de l'enfant. Les rencontres avec les autres enfants et adultes permettent d'expérimenter le fait d'être écouté, respecté et accueilli. L'enfant découvre ainsi la valeur d'une relation authentique. Les rencontres entre enfants vont

permettre l'affirmation de soi et en cas de conflits, la professionnelle peut prendre le rôle de médiatrice pour accompagner l'enfant vers la reconnaissance de l'autre et l'acceptation des différences. L'introduction de règles simples préserve l'intégrité des enfants et la sécurité des lieux. En effet, une posture contenant (ferme mais bienveillante) est nécessaire afin de proposer un cadre sécurisant pour chaque enfant. Ces différents points impliquent que les équipes éducatives devraient pouvoir bénéficier d'un accompagnement visant à la sensibilisation et la formation, notamment sur l'accueil des enfants ainsi que sur l'individualité de chacun d'eux.

2.2.3 Bienfaits de l'inclusion d'enfants en situation de handicap

Selon Herrou et Korff-Sausse (2007), l'accueil d'enfants ayant des besoins spécifiques dans des structures d'accueil mixtes donne lieu à une expérience de la diversité. En effet, les enfants ont un autre regard que les adultes sur la différence, ils l'expérimentent et l'expriment sans jugement et se montrent curieux. Ces auteurs précisent que :

Les enfants entre eux s'observent et s'imitent. Ils se recherchent et se repoussent. [...] ces échanges se font entre tous les enfants, chacun pouvant prendre n'importe laquelle de ces places ou jouer l'un ou l'autre de ces rôles. Qu'ils soient handicapés ou non, et quel que soit le type de leur handicap. En fonction de leur personnalité, leurs goûts, le moment de leur évolution, ou de l'humeur du jour, l'autre sera un complice ou un rival, un allié ou un ennemi. Bref, dans ce lieu, les enfants se découvrent avec leurs ressemblances et leurs différences, le handicap n'étant plus alors qu'un critère parmi les autres, dans une fraternité sans préjugés (p. 29).

Ainsi, lorsque la diversité est accueillie et montrée dès le plus jeune âge, l'enfant est hors de tout préjugé et aucune exclusion n'est observée. De plus, toujours selon Herrou et Korff-Sausse (2007), l'enfant en situation de handicap a besoin de trouver, au sein des groupes, diverses images d'identification plus ou moins proches de ses caractéristiques, pour pouvoir construire sa propre identité. Cependant, l'effet de la recherche de semblables peut également être observé si plusieurs enfants en situation de handicap sont accueillis au sein d'une structure d'accueil. L'enfant ayant des besoins spécifiques pourra parfois naturellement se rapprocher des enfants également en situation de handicap. Cette approche pourrait être une étape intermédiaire, perçue comme rassurante pour l'enfant et permettant par la suite d'aborder un groupe social plus large, grâce à l'acquisition d'une sociabilité facilitée.

Lors de mon entretien exploratoire, la professionnelle m'a également fait part des bienfaits de cette notion. D'après elle, l'inclusion est une richesse : elle permet de ne pas s'enfermer dans l'uniformité. De plus, le fait d'inclure des enfants ayant des besoins spécifiques dès le plus jeune âge permet de montrer que la différence est normale et d'inscrire les notions de compréhension et de non-jugement. L'inclusion permet également pour le jeune enfant ayant des besoins particuliers d'avoir une stimulation pouvant l'aider dans l'acquisition de ses compétences sociales, intellectuelles et motrices.

2.3 Les équipes éducatives face à l'inclusion

Dans la partie précédente, les rôles des structures d'accueil de l'enfance et des éducatrices ont été définis. Il s'agit maintenant de discuter de la composition des équipes éducatives. Ayant travaillé dans plusieurs structures d'accueil de l'enfance, j'ai pu découvrir les différentes professions collaborant au sein des structures d'accueil : les éducatrices de l'enfance ayant réalisé une formation ES (école supérieure) d'une durée de trois ans ; les éducatrices sociales HES (haute école spécialisée) formées durant trois ans à temps plein ; les assistantes socio-éducatives (ASE) ayant réalisé une formation d'une durée de trois ans alliant théorie et pratique sur le terrain ; les auxiliaires (sans besoin de formation en lien avec l'enfance ou le domaine social) ; les apprenties ainsi que des stagiaires reliées ou non à des écoles de type ES, HES.

Ces différentes professions sont amenées à travailler ensemble dans un but commun : offrir aux enfants un accompagnement adapté à leurs besoins. Les éducatrices de l'enfance (EDE) sont donc des spécialistes du domaine de la petite enfance alors que les éducatrices sociales et les assistantes socio-éducatives sont davantage des métiers du domaine social (HES-SO Valais/Wallis, Education de l'enfance, s. d.). Ainsi, dans ces deux dernières formations, la notion de handicap est abordée plus profondément, notamment car elles offrent la possibilité aux futures professionnelles de travailler dans une institution accueillant des personnes en situation de handicap (EPASC, Assistant socio-éducatif ASE-CFC, s. d.). Les stagiaires ont comme rôle d'accompagner les enfants dans leur quotidien mais avec l'aide et la surveillance de personnes diplômées.

Cette interprofessionnalité amène les professionnelles à utiliser leurs compétences afin d'être capables d'accueillir chaque enfant, quel qu'il soit. Cependant, la collaboration de différentes professions peut également être une difficulté au sein des structures d'accueil étant donné que chaque professionnelle risque d'aborder l'inclusion de manière

différente. L'enjeu est alors de trouver des pistes d'action pour que cette notion soit la finalité recherchée par toutes. Je vais donc vous parler dans le point suivant des pratiques éducatives existantes dans les structures d'accueil visant à une posture inclusive.

Selon Thériault (2007), plusieurs facteurs sont nécessaires à une inclusion réussie. Il existe, tout d'abord, des facteurs liés à l'intervenant lui-même. La professionnelle doit posséder le plus de savoirs possibles sur les notions de handicap et d'inclusion afin de créer un environnement favorable. Il est nécessaire qu'elle réévalue ses attentes par rapport à l'enfant ayant des besoins particuliers ainsi qu'à la dynamique de groupe idéale. De plus, l'équipe éducative doit, dans l'idéal, présenter les qualités suivantes : ouverture d'esprit, patience, empathie, positivité et fermeté. Cela signifie qu'en prenant en compte la singularité de chacun, en s'éloignant des préjugés et en réalisant des interventions appropriées aux besoins des enfants, les professionnelles seront à même d'offrir un accompagnement inclusif. D'autres facteurs reliés aux éducatrices sont à prendre en compte. D'une part, toute l'équipe éducative doit faire preuve de collaboration avec une bonne communication interne dans le but de créer une harmonisation des interventions. D'autre part, un travail de sensibilisation auprès des enfants du groupe serait idéal afin de diminuer au maximum les moqueries et les préjugés envers les enfants en situation de handicap. Pour terminer, les facteurs reliés à l'environnement soulignent l'importance de l'aménagement des lieux d'accueil pour que le milieu soit adapté à tous les enfants.

En ce qui concerne la situation actuelle au sujet de l'inclusion en Valais, le 9 décembre 2022, des représentantes de structures d'accueil valaisannes se sont réunies avec l'association « Pro Enfance » dans le but d'échanger sur les besoins de formation en matière d'accueil de l'enfance. Les participantes ont souligné la nécessité de mettre en place des formations continues pour les équipes éducatives mais également pour les membres de la direction des divers établissements. À terme, un catalogue contenant des formations et des noms d'intervenantes devrait être créé pour le Valais romand (Pro Enfance, 2022).

2.3.1 Pratiques inclusives existantes en Suisse

En Valais, la crèche « Les petits bonheurs » de Monthey dispose de quatre places réservées aux enfants ayant des besoins spécifiques (Les petits bonheurs crèche. Intervention précoce, s. d.). Le concept d'intervention précoce est appliqué et permet à

tous les enfants d'être accueillis et de participer à la vie collective de la structure. Les buts principaux, notamment pour les enfants ayant des besoins particuliers sont les suivants : le développement du langage oral et de la communication, l'autonomie et l'éveil à la vie sociale. Les enfants auxquels s'adresse l'intervention précoce doivent avoir entre deux ans et demi et cinq ans et présenter un des critères suivants : retard global du développement, déficience mentale, difficultés d'adaptation sociales et personnelles ou handicap physique ou sensoriel modéré. Ce sont des professionnelles telles que des pédiatres, pédopsychiatres, neuropédiatres ou des organismes tels que le *Centre pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent* (CDTEA) ou l'*Office éducatif itinérant* (OEI) qui dirigent les familles d'enfants en situation de handicap vers cette structure d'accueil. Afin de permettre cet accueil inclusif, une équipe pluridisciplinaire collabore au sein de la crèche. Elle se compose d'une équipe éducative ainsi que de thérapeutes en musicothérapie, en psychomotricité, en logopédie et en psychologie. De plus, un travail de réseau est assuré dans le but de suivre l'évolution de l'enfant ainsi que de ses éventuels nouveaux besoins d'accompagnement (Les petits bonheurs crèche. Intervention précoce, s. d.).

Dans un article de Savioz (2011) publié sur le site de Forum Handicap Valais, j'ai également pu remarquer que le Valais bénéficiait de nombreuses structures d'accueil mixtes¹. Ces dernières accueillent des enfants en situation de handicap dans le même groupe que des enfants sans handicap. Par exemple, la crèche « La Tonkinelle » à Monthey a mis en place un projet pédagogique permettant de répondre aux besoins individuels de chaque enfant. L'équipe éducative réalise un travail de prévention auprès de tous les enfants afin de normaliser la différence et une collaboration permanente entre les professionnelles permet de réaliser des interventions harmonieuses. Cependant, lorsqu'un handicap est trop lourd pour l'accueil au sein de cette structure, l'équipe éducative échange avec la famille afin de trouver d'autres possibilités d'accueil pour leur enfant.

De plus, les structures d'accueil mixtes valaisannes peuvent trouver des ressources auprès de plusieurs partenaires, tels que l'Office éducatif itinérant (OEI) ou le Centre

¹ Exemples de structures valaisannes accueillant des enfants ayant des besoins particuliers (Fischer et al., 2021) : Crèche-Garderie les moussaillons ; Crèche Fleurs des champs ; Structure d'accueil le Tibleck ; Structure d'accueil Scoubidou ; Pop e poppa les moussaillons ; Crèche les petits bonheurs ; La Tonkinelle ; Crèche de l'Europe ; Kita Rägubogu ; Structure d'accueil la Mijonèta.

pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent (CDTEA²). L'OEI intervient pour les enfants jusqu'à six ans dans le but de favoriser le développement et les compétences de l'enfant ayant des besoins spécifiques et peut collaborer directement avec les structures d'accueil afin d'offrir un soutien supplémentaire. Le CDTEA est une organisation offrant un soutien aux jeunes jusqu'à l'âge de vingt ans ainsi qu'à leur famille ou encore aux personnes s'occupant d'enfants en situation de handicap afin d'améliorer la qualité de vie de l'enfant et de son entourage (Canton du Valais, 2021).

Sur le site de la Fondation Coup d'Pouce (2023), j'ai pu découvrir que dans le canton de Vaud, cette fondation située à Lausanne propose un service d'assistance à l'intégration pré et parascolaire (AIPP). Ce dernier a pour but d'offrir aux structures d'accueil reconnues par la Fondation la possibilité d'obtenir des ressources supplémentaires pour accueillir des enfants ayant des besoins particuliers. En effet, une collaboratrice expérimentée dans l'accompagnement de personnes avec une déficience peut rejoindre l'équipe éducative en cas de nécessité. L'accompagnement ne sera pas centré sur l'enfant en situation de handicap, mais cette collaboration se fait en respectant les principes éducatifs de chaque structure.

À Genève, l'Association d'aide à l'intégration dans la petite enfance (AIPE) soutient les structures accueillant des enfants ayant des besoins spécifiques. L'association aide les professionnelles dans les demandes de soutien et pour l'élaboration de projets d'intégration. De plus, l'AIPE conseille et accompagne les équipes éducatives et propose également, sur devis, des formations pour les professionnelles de l'enfance sur le thème de l'inclusion (Association Inclusion Petite Enfance, 2019).

Dans le canton de Fribourg, le jardin d'enfants « La Coccinelle » (La Coccinelle. Jardin d'enfants intégratif, s. d.) accueille au sein du même groupe des enfants en situation de handicap ainsi que des enfants sans besoins particuliers. Le nombre de bambins accueillis est légèrement plus bas que dans d'autres structures, il se compose au maximum de dix enfants. De plus, la prise en charge est assurée par des pédagogues spécialisées et la pédagogie est adaptée aux difficultés de chaque enfant.

² L'OEI et le CDTEA sont des structures cantonales du Service cantonal de la jeunesse (SCJ). Ce dernier participe à des actions de prévention et de protection infanto-juvénile. De plus, il offre des prestations aux familles dont le développement psychosocial est déséquilibré (Canton du Valais, s. d.).

Dans plusieurs cantons suisses, les deux programmes ci-dessous permettent d'offrir aux familles d'enfants ayant des besoins spécifiques de plus en plus de lieux d'accueil adaptés à leurs besoins.

Comme l'expliquent Fischer et al. (2021), les fondations *Kifa Schweiz* et *Kibesuisse* ont développé conjointement le programme « KITAplus ». Lancé en 2012 dans le canton de Lucerne, il est aujourd'hui utilisé dans plusieurs cantons de Suisse alémanique (Lucerne, Bâle-Campagne, Nidwald, Saint-Gall, Uri et Berne). Le programme « KITAplus » crée des conditions cadres pour que les enfants en situation de handicap puissent fréquenter des structures d'accueil préscolaires ordinaires. L'accompagnement est réalisé par des pédagogues en éducation précoce spécialisée afin de permettre une inclusion de qualité pour les enfants ayant des handicaps légers.

Dans le but de favoriser l'accès en structures ordinaires à tous les enfants ayant des besoins particuliers, le « modèle hub » a été mis en place dans certaines villes de Suisse. Il vise à proposer une structure d'accueil inclusive dans chaque municipalité ou dans la ville la plus proche. Mais comme nous le disent ces auteurs :

Le modèle de hub existe, dans une certaine mesure, dans les cantons de Fribourg, Genève, St-Gall et Zoug, ainsi qu'en ville de Zurich, bien que le transport gratuit des enfants en âge préscolaire et, en partie, d'autres éléments (comme une offre suffisante de place d'accueil pour les enfants avec des handicaps lourds) manquent encore pour que la prise en charge de tous les enfants avec handicaps puisse réellement être considérée comme non discriminante (p.24).

Nous voyons donc qu'en Suisse, plusieurs structures d'accueil prennent en charge des enfants ayant des besoins particuliers dans le même groupe que des enfants sans difficultés. Certains de ces lieux disposent dès le départ de professionnelles qualifiées pour l'accompagnement de personnes en situation de handicap. Si ce n'est pas le cas, les équipes éducatives ont parfois la possibilité de faire des demandes afin d'obtenir du soutien de professionnelles formées pour l'accompagnement inclusif. Cependant, il semble légitime de se demander si ces ressources humaines sont disponibles pour toutes les structures de Suisse, et par conséquent si des manques sont à noter. Par ailleurs, il est également important de se demander si un nombre suffisant de formations continues sur les thématiques du handicap ou de l'inclusion sont proposées aux équipes éducatives en Valais.

2.3.2 Pratiques inclusives existantes dans le monde

En France, il existe les crèches « Les petits chaperons rouges » dans diverses régions. Dans chacune de ces structures, une connaissance spécifique de l'accompagnement inclusif est présente. De plus, des personnes en situation de handicap peuvent également être engagées pour rejoindre l'équipe éducative. Les professionnelles sont donc formées spécialement dans le but d'offrir un accueil de qualité adapté aux spécificités de chaque enfant (Les petits chaperons rouges, 2020).

Au Québec, l'organisme « Intégration sociale des enfants handicapés en milieu de garde » (ISEHMG) existe pour soutenir l'intégration sociale des enfants ayant une déficience ou un retard de développement dans les structures d'accueil. Les membres de l'ISEHMG sont à disposition des professionnelles ou des familles qui ressentent le besoin d'être entendues ou informées par l'organisme. De plus, des intervenantes proposent des formations dans les structures d'accueil en fonction de la réalité du terrain dans le but de partager des connaissances et d'acquérir des outils pour l'accompagnement inclusif. Les actions d'ISEHMG sont financées par le ministère de la Santé et des services sociaux du Québec ainsi que par l'Agence de la santé publique du Canada (ISEHMG, s. d.).

2.3.3 Formations des futures professionnelles

En tant qu'éducatrice sociale en formation, je trouve qu'il est intéressant de comparer les connaissances acquises sur le domaine du handicap dans la formation d'éducatrice de l'enfance (ES) et dans la formation d'éducatrice sociale (HES).

Afin d'obtenir plus d'informations sur le contenu de la formation d'éducatrice de l'enfance au sujet du handicap, j'ai contacté la responsable de la filière. J'ai alors compris que le cours « psychopathologie » est le seul à aborder principalement le sujet du handicap. Cependant, cette notion est tout de même vue en extension dans d'autres cours, reliés aux normes, qui sont principalement donnés dans le courant de la 3^{ème} année. En conclusion, le sujet du handicap est étudié durant la formation, cependant nous pouvons nous demander si d'autres cours abordant cette notion, de manière plus spécifique, pourraient être intéressants à mettre en place dans l'avenir.

Dans le but d'avoir un point de vue pratique, j'ai trouvé intéressant d'interroger des éducatrices de l'enfance ayant réalisé leur formation ES récemment. J'ai alors pris contact avec deux professionnelles de l'enfance travaillant dans une crèche valaisanne.

Premièrement, Aline, éducatrice de l'enfance, explique qu'au sein de la formation la notion de handicap est abordée mais seulement de manière globale. Le cours « psychopathologies » amène à voir les troubles sous deux facettes : l'aspect « médical », listant les particularités de certains troubles, et l'aspect « externalisant », invitant à ne pas voir le handicap comme un problème mais comme une caractéristique avec laquelle l'enfant vit. Selon Aline, ce cours permet l'acquisition de quelques outils, mais il ne va pas suffisamment en profondeur pour être réellement efficace lors d'un accompagnement inclusif.

La deuxième éducatrice de l'enfance, Margaux, rejoint les propos précédents. Elle ajoute quelques précisions sur les principaux types de handicap abordés au sein de la formation, à savoir les troubles du spectre autistiques ainsi que de la trisomie 21. Selon elle, les savoir-faire acquis ne sont pas suffisants. C'est pourquoi des formations continues devraient être proposées dans les structures d'accueil. Ces dernières permettraient aux éducatrices d'offrir un accompagnement de meilleure qualité et plus spécifique aux besoins des enfants. Margaux ajoute que ce manque de connaissances théoriques engendre de la fatigue pour les professionnelles.

Ces témoignages sont précieux, car ils indiquent non seulement un éventuel déficit dans la formation d'éducatrice de l'enfance ES sur la notion de handicap mais également une volonté des professionnelles d'acquérir davantage de connaissances et d'outils dans le but d'améliorer leur posture et leur accompagnement auprès des enfants.

Nous pouvons, en parallèle, observer les compétences acquises durant la formation d'éducatrice sociale. Étant actuellement en formation HES en travail social, je peux affirmer que nous voyons la notion de handicap assez précisément. En effet, plusieurs modules abordent ce concept, au cours des trois années de formation, nous étudions notamment les aspects suivants : les rapports sociaux, les inégalités et discrimination ainsi que de l'intersectionnalité autour des thèmes de la vieillesse, du handicap et de la famille ; le travail en réseaux et l'interprofessionnalité ; les différents publics et enjeux (dont le handicap, l'intégration sociale et l'enfance) ; les projets d'accompagnement individualisé, la gestion de situations complexes ou encore les outils de communication facilitée et pour terminer, la collaboration avec les familles et le soutien à la parentalité. La formation prévoit également des modules d'approfondissement avec des thématiques à choix. Nous pouvons donc par exemple nous spécialiser sur des handicaps précis tels que les troubles du déficit de l'attention (TDAH), le handicap intellectuel, les troubles du spectre autistique, les troubles disruptifs, les troubles

psychotiques, les maladies rares, etc. Nous pouvons donc comprendre que le handicap occupe une grande place dans la formation en travail social. Cependant, le domaine de l'enfance n'est pas une thématique principale du cursus. C'est pourquoi, les éducatrices de l'enfance acquièrent davantage de connaissances sur le développement des enfants. (HES-SO Valais/Wallis, Bachelor of Arts en Travail social, s. d.).

2.3.4 Défis de l'inclusion pour les équipes éducatives

L'entretien exploratoire m'a permis d'avoir un point de vue professionnel concernant les défis d'un accompagnement inclusif. J'ai compris que certains handicaps, plus sévères, peuvent toucher aux limites des éducatrices et du collectif mixte, notamment en raison du quota d'éducatrices par enfants, de l'environnement de la structure ou encore des moyens à disposition. Parfois, une prise en charge spécialisée sera donc préférée par les professionnelles. Des demandes spéciales peuvent être faites aux communes afin d'obtenir des moyens complémentaires mais pour cela, le diagnostic du handicap doit être posé et des prises en charge doivent déjà être effectives. Ces critères stricts montrent qu'il est parfois difficile d'obtenir des aides afin d'offrir à l'enfant un accompagnement adéquat.

Selon Point et Desmarais (2011), un premier obstacle à l'inclusion est le fait que de nombreuses professionnelles confondent encore les termes *inclusion* et *intégration*. Cela souligne un manque de formation et de connaissances sur les notions entourant l'enfant en situation de handicap. D'autres obstacles seraient créés à cause de ratios éducatrice-enfants trop bas, d'insuffisance de soutien humain ou matériel, de manque de places d'accueil disponibles, d'attitudes négatives des différents acteurs ou encore d'un manque au sujet des notions du handicap dans la formation des éducatrices. Il se peut également que le personnel éducatif n'ait pas l'impression d'avoir à sa disposition assez d'outils pour proposer un accompagnement inclusif. De plus, un handicap plus grave peut engendrer des comportements plus négatifs qu'un handicap léger (préjugés, craintes, sentiment d'impuissance, etc.).

Dans l'ouvrage d'Herrou et Korff-Sausse (2007), il est indiqué que le premier accueil d'un enfant au sein d'une structure nécessite la préparation à une nouvelle intégration avec l'espoir que celle-ci convienne aux besoins de l'enfant ainsi qu'aux demandes des parents, ce qui n'est pas toujours le cas. Il faut alors, durant ce laps de temps parfois compliqué, se montrer à l'écoute et rester ouvert à toute nouvelle suggestion d'accompagnement.

Selon ces auteurs, il est également important de rappeler les difficultés auxquelles sont confrontées les familles d'enfants ayant des besoins particuliers. En effet, elles peuvent être coupées de la vie sociale notamment à cause de l'inaccessibilité à certains loisirs, certaines structures d'accueil ou encore à des difficultés liées à certaines périodes de vie. Certains parents se retrouvent même dans l'obligation de diminuer ou d'arrêter leur temps de travail pour s'occuper pleinement de leur enfant en situation de handicap. C'est pourquoi une certaine culpabilité peut être ressentie par les équipes éducatives qui se sentent tenues d'accueillir tous les enfants pour ne pas créer d'inégalités ou d'injustices. Ces accueils se font donc souvent malgré un manque de ressources et de connaissances. C'est pourquoi, une décision d'accompagnement inclusif tient compte de la responsabilité de l'équipe éducative et ne peut parfois pas avoir lieu dans toutes les structures. En tant que professionnelle, il est nécessaire de respecter ses limites mais le fait de ne pas les voir comme définitives permet une évolution du regard sur la notion de handicap.

2.4 Hypothèse

À partir de ma question de recherche, j'ai retenu une hypothèse axée sur les réponses liées aux défis de l'inclusion d'enfants ayant des besoins particuliers au sein des structures d'accueil.

1. « Outre le manque de personnel, les principaux défis liés à l'inclusion d'enfant en situation de handicap dans les structures d'accueil sont le manque de connaissances sur les différents types de handicap et le manque d'outils à mobiliser par les professionnelles. Ces défis pourraient être diminués par des formations continues au sujet du handicap. »

3 MÉTHODOLOGIE

3.1 Terrain d'enquête

Dans le cadre de ce travail de Bachelor, j'ai eu la possibilité de m'associer à un projet dans lequel participent Sarah Dini et Eline De Gaspari. Ce dernier aborde le sujet du handicap au sein des structures préscolaires valaisannes et a pour but de recenser les besoins de formation des équipes éducatives du Valais romand et germanophone. C'est

pourquoi, j'ai eu l'occasion de créer, en collaboration avec l'équipe du projet, un questionnaire pour les responsables des structures d'accueil en Valais. Le but était d'identifier les difficultés liées à l'inclusion d'enfants en situation de handicap, les manques présents dans les structures actuelles ainsi que les besoins de formation des équipes éducatives pour tendre vers un accompagnement inclusif. Une version allemande du questionnaire a été créée avec l'aide d'une collègue du Haut-Valais, puis la responsable des structures d'accueil valaisannes, Madame Anne Bühler-Moulin, s'est chargée d'envoyer le questionnaire aux responsables des structures.

3.2 Échantillon

L'échantillon était constitué de l'ensemble des responsables des structures d'accueil du Valais romand et germanophone. Cependant, j'ai finalement obtenu 37 réponses au questionnaire, l'échantillon final est donc composé de 35 femmes et 2 hommes responsables de structures d'accueil du Valais romand. Voici des tableaux récapitulatifs des informations concernant les personnes interrogées :

Tableau 1. Tranche d'âge des responsables interrogées

26 à 35 ans	9 resp.
36 à 45 ans	18 resp.
46 ans et plus	9 resp.
Pas de réponse	1 resp.

Tableau 2. Type de structures dans lesquelles les responsables travaillent

Pour les résultats de ce tableau, il faut prendre en compte que certaines personnes ayant répondu au questionnaire sont responsables de plusieurs structures en même temps.

UAPE	28
Crèche	30
Nursérie	13
Garderie	2
Jardin d'enfants	2

Tableau 3. Années d'expérience dans les structures d'accueil

Moins de 5 ans	12
5 à 15 ans	14

16 à 25 ans	8
Plus de 25 ans	3

Dans le but de répondre au mieux aux besoins de formation des équipes éducatives à travers le projet cité précédemment, cet échantillon a permis de définir les difficultés liées à l'inclusion d'enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil valaisannes, ainsi que de comprendre les besoins des professionnelles dans ce domaine. Finalement, le questionnaire n'a pas pu être envoyé aux responsables du Valais germanophone, c'est pourquoi l'échantillon final se compose uniquement de la partie francophone du Canton. De plus, le nombre total de responsables ayant reçu ce questionnaire n'a pas pu m'être transmis.

3.3 Techniques de récoltes de données

La récolte de données a été faite par le biais d'un questionnaire à l'intention des responsables des structures de l'enfance afin d'obtenir diverses informations sur leurs expériences et sur les difficultés qu'elles ont pu rencontrer. Ce dernier a également permis de se rendre compte du contenu nécessaire à aborder durant les formations continues au sujet du handicap.

Selon le guide de recueil de données de l'Université de Lausanne (UNIL, 2010) : « Un questionnaire est un outil d'observation organisé en une liste de questions, ouvertes et/ou fermées, conçues pour récolter une information spécifique. » (p. 9). Une enquête par questionnaire a pour objectifs d'obtenir des données auprès d'un nombre d'individus importants et d'analyser et de comparer des informations quantitatives, voire qualitatives par le biais des questions ouvertes (UNIL, 2010).

Selon Campenhoudt et Quivy (2011), les réponses aux questions sont généralement précodées dans le but de faciliter l'analyse des informations. Pour ma part, j'ai souhaité trouver un bon équilibre entre les questions fermées et ouvertes dans le but d'obtenir des données standardisées ainsi que des réponses plus développées et personnelles.

Le questionnaire pour ce travail a été réalisé sur *Microsoft forms* et s'est présenté comme suit (annexe 1) : une première partie avec des questions de base pour catégoriser les personnes interrogées (genre, âge, années d'expérience, type de structures dans lesquelles elles travaillent) ; une deuxième partie pour obtenir des informations concernant leurs savoirs et ceux de leur(s) équipe(s) au sujet du handicap

(formations continues, réflexions d'équipe, expériences dans le domaine du handicap) ; puis, une dernière partie au sujet de l'inclusion des enfants ayant des besoins particuliers (difficultés, plus-values, éléments mobilisés, besoins actuels et nécessité des formations continues). Ces différentes questions ont permis de mettre en avant les sujets cités dans l'hypothèse de ce travail, notamment les connaissances et les outils à mobiliser pour favoriser l'inclusion d'enfants en situation de handicap.

3.4 Risques de la démarche et principes éthiques

La partie d'analyse de ce travail a également comporté des risques méthodologiques. Selon Lièvre (2016), il sera nécessaire de porter une attention particulière à la formulation des questions afin qu'elles soient claires et compréhensibles pour les professionnelles. Les réponses possibles pour les questions à choix multiples ne doivent également pas induire de biais afin d'obtenir des résultats pertinents et justes. C'est pourquoi, selon le site de UNIL (2010), les principes suivants peuvent être utilisés pour garantir une fiabilité des réponses. Chaque question ne peut contenir qu'une seule idée. Les énoncés doivent être cités sous une forme positive. Les questions doivent être concises et citées de manière neutre pour ne pas influencer les personnes interrogées.

Durant la phase de recherche, une bonne collaboration avec les membres du projet de formation a été nécessaire, cela m'a permis d'être efficace et utile pour atteindre les objectifs établis. De plus, le questionnaire a amené une période de retranscription et d'analyse, mon objectif a été de rester neutre tout au long du processus.

Selon les Comités d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université Laval (s. d.), le consentement est nécessaire pour le caractère volontaire de la participation à un projet. Il permet de s'assurer de la bonne compréhension de l'objet, des risques et des bénéfices de la recherche de la part des répondantes. De plus, ces dernières doivent avoir la possibilité d'annuler ce consentement à tout moment, sans justificatif. Le concept de protection des données a donc été appliqué dans ce travail étant donné qu'il traite de données sensibles sur la question du handicap. L'anonymat de chaque personne (responsables, professionnelles et enfants) a été respecté, les structures d'accueil et les situations décrites n'ont pas été identifiables. Un cadre de confiance a été établi avec les différentes professionnelles. En effet, un paragraphe explicatif au début du questionnaire (annexe 1) précisant qu'en cliquant sur « suivant », les responsables donnaient leur accord pour participer à cette enquête, a été réalisé afin

d'obtenir le consentement des personnes et de garantir l'anonymat des éléments abordés.

3.5 Déroulement

Concernant les étapes de ce travail, j'ai tout d'abord réalisé une première ébauche du questionnaire en fonction des besoins identifiés dans la partie théorique de ce travail. Puis, lors d'un entretien avec les membres du projet, nous avons discuté des différents thèmes et effectué les modifications nécessaires. J'ai également pu obtenir de l'aide d'une collaboratrice de la HES pour réaliser une traduction en allemand des questions pour le Valais germanophone. Le questionnaire final a été réalisé sur *Microsoft forms*, cela a permis de proposer une version en français et une autre en allemand. J'ai par la suite envoyé ce dernier à Madame Anne Bühler-Moulin, responsable des structures d'accueil en Valais, qui l'a transmis aux différentes personnes à interroger. Après quelques semaines, j'ai obtenu les réponses au questionnaire et un travail d'analyse des résultats a été effectué.

4 ANALYSE

Pour cette partie d'analyse, je vais commencer par vous présenter les résultats du questionnaire, puis je vais effectuer l'analyse des résultats à partir de l'hypothèse posée au début de ce travail.

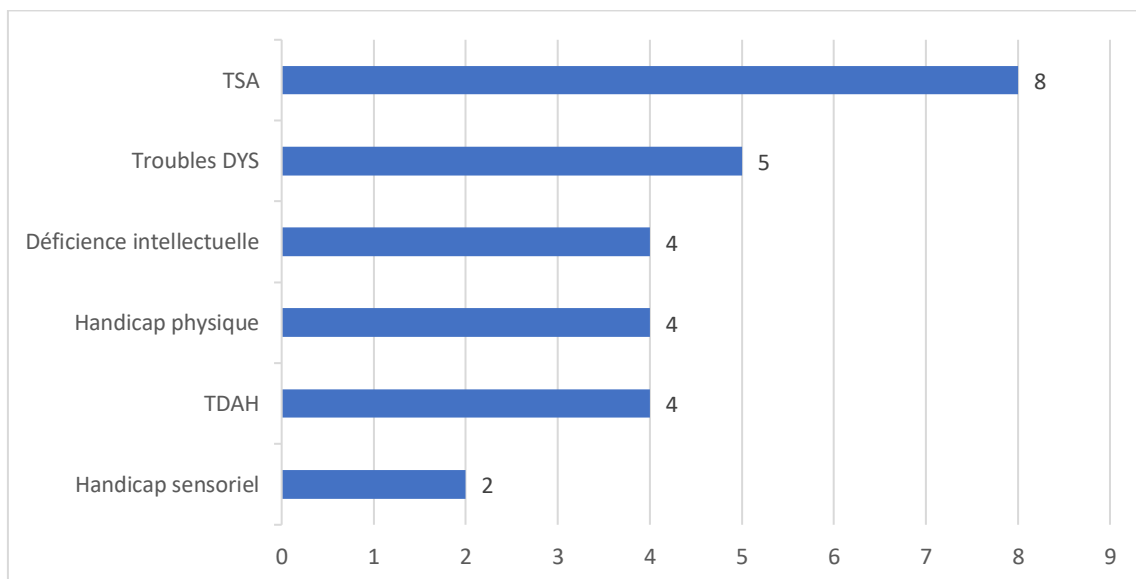
4.1 Résultats du questionnaire

Cette partie a pour objectif de présenter les différents résultats obtenus à travers le questionnaire. J'ai choisi de les illustrer avec des graphiques, que je commenterai par écrit afin de décrire certains points de manière plus qualitative.

Pour ce travail, une définition large du handicap a été retenue ; les différents types sont présentés dans le tableau 6 ci-dessous. J'ai continué à utiliser le féminin pour parler des professionnelles étant donné qu'elles représentent une grande majorité de l'échantillon. De plus, certaines questions n'ont pas été traitées par l'ensemble des personnes interrogées, c'est pourquoi le total ne sera pas toujours le même.

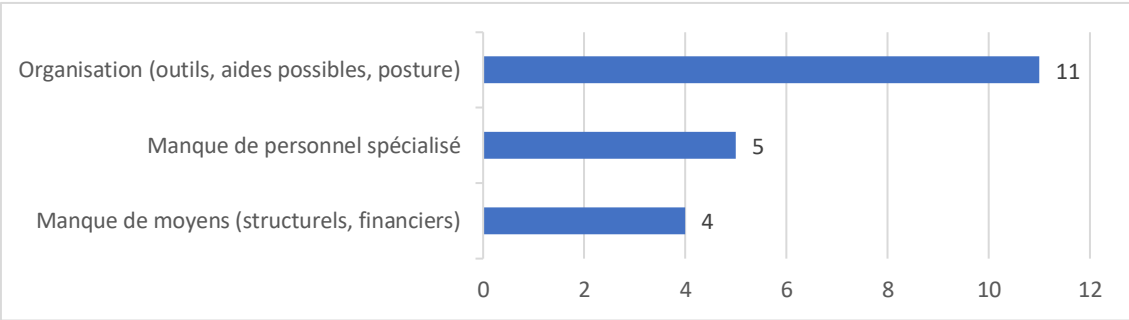
Tout d'abord, mon but était d'identifier le nombre de responsables qui ont déjà suivi des formations continues au sujet du handicap durant leur parcours. Les résultats montrent que sur 37 responsables, seulement 10 d'entre elles ont déjà participé à des formations continues. Le tableau ci-dessous montre les thématiques abordées durant ces dernières.

Tableau 4. Thématiques des formations continues suivies par les responsables



La question suivante portait sur les réflexions d'équipe réalisées au sujet du handicap et de l'accueil d'enfants ayant des besoins particuliers. Les résultats ont montré une parfaite égalité (18 - 18) entre les responsables qui n'avaient jamais mené ce genre de réflexion et celles qui l'avaient déjà fait. Pour ces dernières, le graphique suivant illustre les thématiques abordées durant ces discussions au sein des équipes.

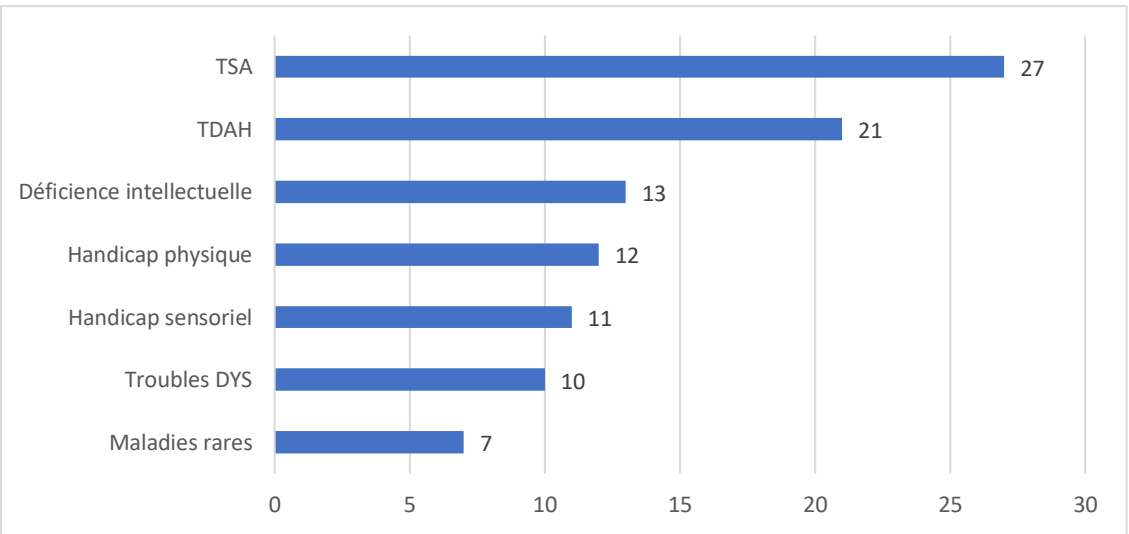
Tableau 5. Contenu des réflexions sur le sujet du handicap



La réflexion sur l'organisation portait sur une mise au point visant l'uniformisation des façons de faire et de la posture à adopter, le partage d'informations à propos des nouvelles arrivées ou encore la prise de connaissance des possibilités d'aides.

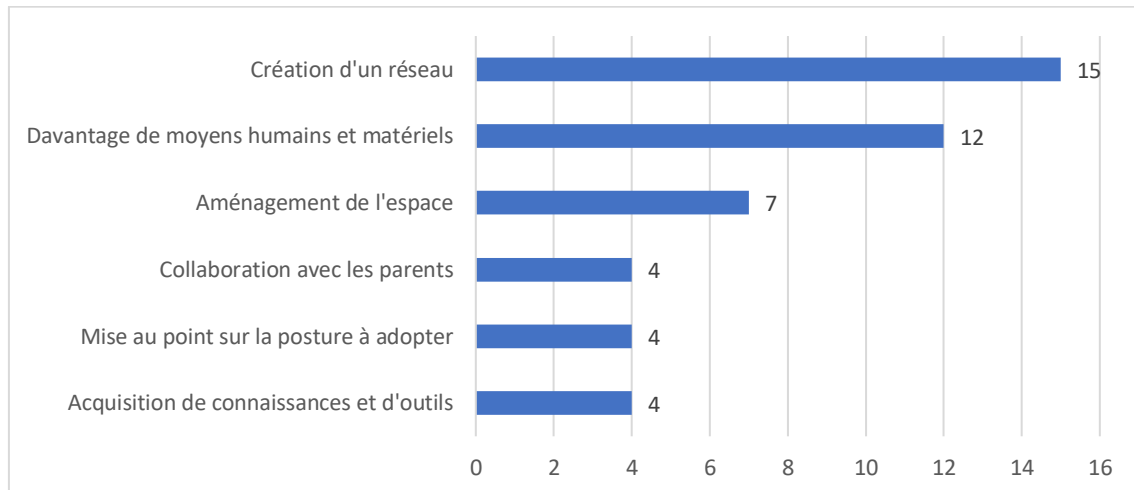
Par la suite, j'ai pu constater que 32 responsables sur 36 ont déjà accueilli un enfant en situation de handicap, le plus souvent en crèche et en UAPE. En effet, les résultats montrent qu'une majorité de structures a déjà accueilli des enfants ayant des besoins particuliers : 26 crèches sur 30 ; 19 UAPE sur 28 ; 6 nurseries sur 13 ; 2 garderies sur 2 et 2 jardins d'enfants sur 2. Le tableau suivant indique les types de handicap accueillis dans ces structures :

Tableau 6. Types de handicap accueillis dans les structures d'accueil



Sur les 32 structures d'accueil ayant accueilli des enfants en situation de handicap, 28 ont déjà effectué des adaptations ou utilisé des outils. Le graphique suivant indique les éléments mobilisés pour ces accueils.

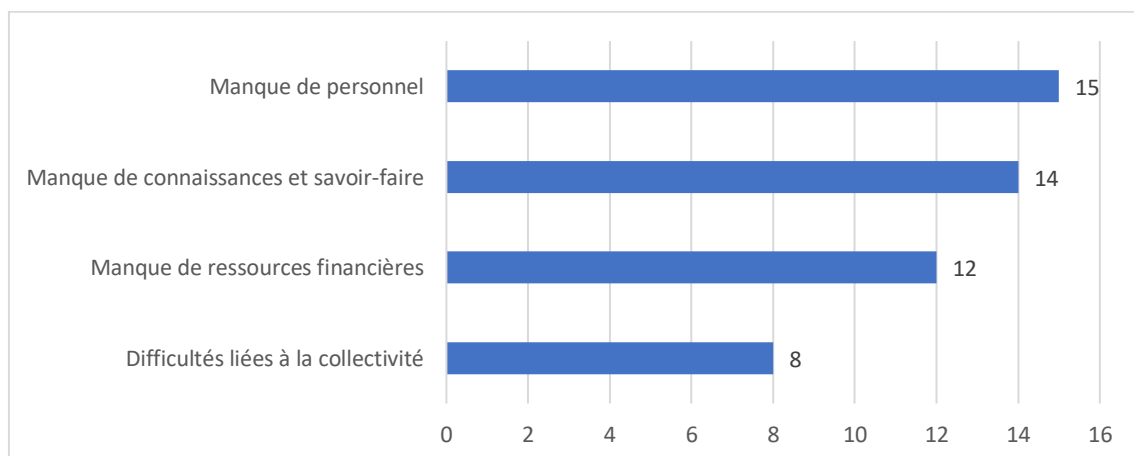
Tableau 7. Éléments mobilisés afin de favoriser l'inclusion d'enfants en situation de handicap



Concernant les besoins matériels et l'aménagement de l'espace, ce qui a été relevé est l'achat de coussins, de chaises adaptées et de cabanes, l'utilisation de pictogrammes ou encore la reconfiguration des locaux. De plus, il y a eu de nombreuses interventions de spécialistes tels que des psychologues, des physiothérapeutes, des psychomotriciens, des pédiatres ou encore le CDTEA, afin de discuter avec les équipes des situations problématiques et de leur donner quelques outils pour favoriser l'inclusion. Des discussions favorisant un échange des connaissances et pratiques a également permis aux professionnelles d'adapter leur posture et façons de faire.

Selon les responsables et leur équipe, les principales difficultés liées à l'inclusion d'enfants en situation de handicap sont les suivantes :

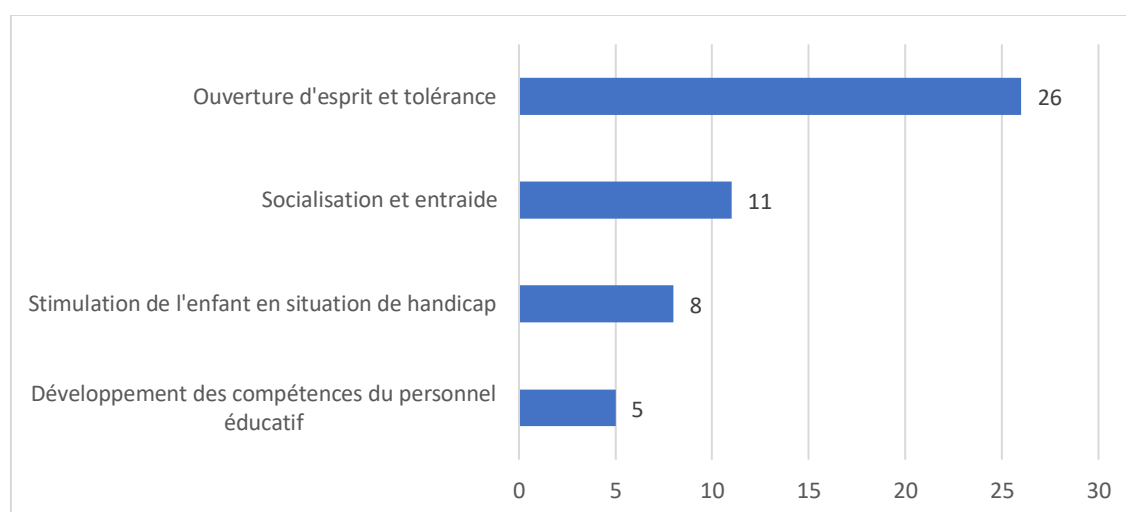
Tableau 8. Difficultés liées à l'inclusion d'enfants ayant des besoins particuliers



Pour le graphique précédent, lorsque les responsables parlent des difficultés liées à la collectivité, elles ont mis en avant le défi de faire de l'individuel dans le collectif. En effet, il arrive que les enfants ayant des besoins particuliers aient besoin d'un accompagnement « un à un », ce qui est compliqué d'après les responsables. Elles indiquent également que certaines situations, notamment lors de comportements défis, entraînent une influence sur la dynamique de groupe et une frustration chez les équipes qui ne peuvent pas répondre aux besoins individuels de chaque enfant, notamment dû au manque de connaissances sur le domaine du handicap.

D'après les responsables, les avantages de l'inclusion d'enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil sont les suivants :

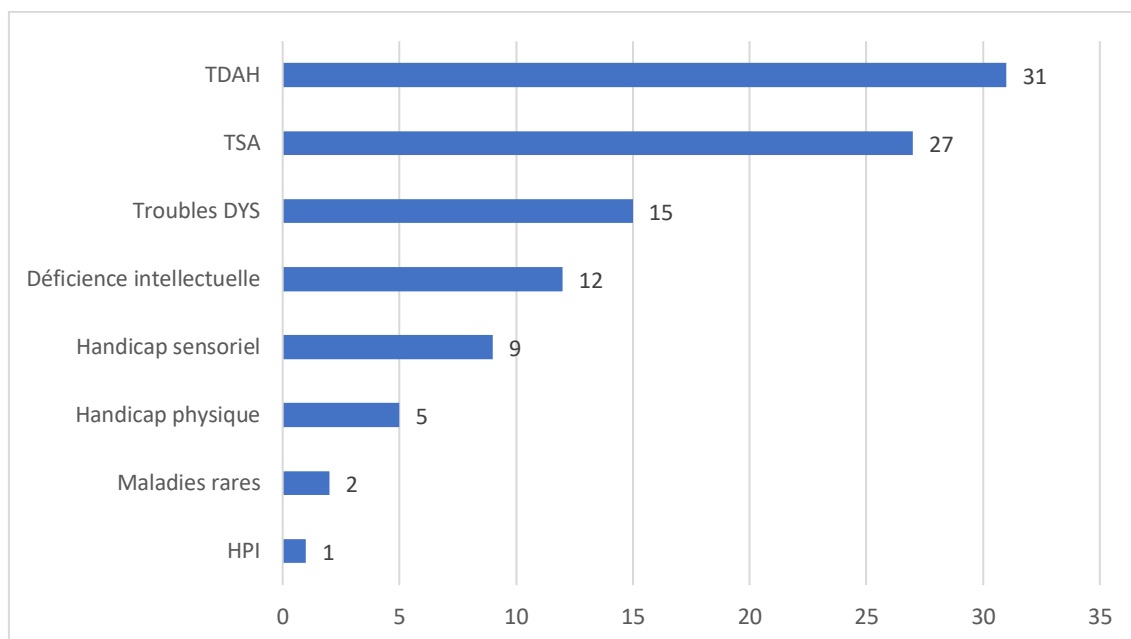
Tableau 9. Avantages et apports liés à l'accueil d'enfants ayant des besoins particuliers



Toutes les responsables étaient d'accord pour dire que l'inclusion apportait de nombreux avantages. Les éléments principaux étaient la transmission de valeurs telles que le respect, l'acceptation, la bienveillance ou encore l'ouverture d'esprit de tous les acteurs. De plus, l'inclusion au sein des structures d'accueil permettait, selon les responsables, de contribuer à une société inclusive.

J'ai ensuite questionné les responsables des structures d'accueil sur leur besoin de suivre des formations continues avec leur équipe. Sur 36 réponses, 33 responsables étaient intéressées à suivre ces dernières. Selon 22 d'entre elles, une formation sur une journée complète serait la meilleure option, 12 responsables préfèrent plusieurs formations réparties en demi-journées et finalement, 2 responsables souhaiteraient que ces dernières soient intégrées dans certains colloques d'équipe. Le tableau ci-dessous illustre les types de handicap à prioriser dans les formations continues :

Tableau 10. Types de handicap à prioriser dans la création des formations continues



Le point suivant était une question ouverte afin d'obtenir des descriptions de situations compliquées liées à l'inclusion d'enfants en situation de handicap. Voici ci-dessous une reformulation et un regroupement de ces dernières en fonction de leurs thématiques.

- Le travail réel complique l'accompagnement des enfants en situation de handicap. En effet, le temps est restreint, le ratio éducatrice-enfants trop bas et les moyens à disposition sont peu nombreux. Les professionnelles se retrouvent donc souvent dépassées par les événements. [Selon 7 responsables]
- Les enfants ayant un trouble du spectre autistique demandent parfois une modification du programme, car certaines activités les désécurisent. Ils peuvent alors se montrer agressifs envers eux-mêmes ou les autres. De plus, l'accueil des enfants TSA est de plus en plus fréquent en structures d'accueil, malgré le fait que les équipes éducatives ne sont en général pas formées pour l'accompagnement du handicap. [Selon 6 responsables]
- Certains types de handicap engendrent de l'agressivité chez les enfants concernés et également des fortes réactions face aux stimuli. [Selon 6 responsables]
- Lorsqu'il n'y a pas de diagnostic, la structure ne reçoit pas d'aide ou de moyens supplémentaires et l'accompagnement est alors difficile. [Selon 6 responsables]
- Le manque de connaissances et de savoir-faire sur le handicap engendre des difficultés dans l'accompagnement des enfants ayant des besoins particuliers ainsi

que de la fatigue et un sentiment d'impuissance chez les professionnelles. [Selon 6 responsables]

- Lorsqu'un enfant ayant des besoins particuliers a un comportement-défi, l'équipe éducative est beaucoup sollicitée. Le problème est que le collectif demande une attention partagée et les professionnelles n'arrivent parfois pas à accompagner chaque enfant de manière individuelle. [Selon 4 responsables]
- L'environnement n'est pas adapté aux enfants ayant un TDAH, notamment car il y a trop de stimulations liées à la vie en collectivité. Parfois, la seule solution trouvée est d'exclure l'enfant de la structure. [Selon 4 responsables]
- Lors de difficultés, les équipes éducatives se retrouvent dépassées lorsque les parents refusent de collaborer. [Selon 2 responsables]
- Certaines situations sont parfois difficiles à gérer émotionnellement pour les professionnelles, notamment lorsqu'un enfant a une maladie grave et qu'aucun moyen n'existe pour l'aider. [Selon une responsable]

Les résultats ci-dessus illustrent plusieurs dimensions liées aux difficultés de l'inclusion d'enfants en situation de handicap. Premièrement, ces derniers peuvent être régulièrement pris par des émotions trop fortes et font alors preuve d'agressivité ou de comportements-défis, à savoir des troubles du comportement. Deuxièmement, l'environnement n'est souvent pas adapté et n'offre donc pas des conditions optimales pour ces accueils. De plus, le ratio éducatrice-enfants est particulièrement bas et les professionnelles manquent régulièrement d'outils ou de connaissances dans certaines situations. Pour finir, l'importance du réseau et de la collaboration avec les parents a été mise en avant, car c'est lorsque tous les acteurs travaillent ensemble que l'enfant peut obtenir un accompagnement de qualité.

La dernière question concernait les besoins actuels des responsables ainsi que de leur équipe afin de favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap. Les résultats montrent que pour 22 responsables, il serait nécessaire d'obtenir davantage de moyens (humains, financiers et matériels). Dans le même ordre d'idée, 5 responsables indiquent qu'elles aimeraient avoir des personnes ressources à disposition afin de pouvoir leur poser des questions en rapport à des situations précises. Il y a également 2 responsables qui pensent qu'il faudrait mettre en place davantage de réseaux pour les enfants en situation de handicap. Un autre type de besoin identifié est celui lié à l'acquisition de davantage de connaissances au sujet du handicap. En effet, 18

responsables souhaiteraient que des formations continues soient mises en place et 3 responsables pensent qu'il faudrait intégrer plus de cours sur cette thématique directement dans les leçons théoriques de base des professionnelles, étant donné que selon elles, les formations d'éducatrice de l'enfance et d'assistante socio-éducative n'abordent pas assez la question du handicap.

4.2 Analyse de l'hypothèse

Pour cette partie analytique, je vais relever les éléments marquants qui permettent d'affirmer ou non l'hypothèse de ce travail.

Tout d'abord, 14 responsables ont indiqué qu'une difficulté principale de l'inclusion était le manque de connaissances et de savoir-faire sur les différents types de handicap. Cet élément est également revenu dans la description des situations difficiles où 6 responsables évoquent ce même défi et où 3 responsables indiquent que certaines formations, telles que celles d'éducatrice de l'enfance et d'assistante socio-éducative, ne sont pas assez complètes pour acquérir un nombre suffisant de savoir-faire dans le domaine du handicap. À titre d'exemple, malgré le nombre important d'accueil d'enfants ayant des troubles du spectre autistique, moins de la moitié des responsables interrogées se sont formées sur la thématique du handicap et seulement 8 se sont formées sur les TSA. Il est également important de noter qu'il faudrait prioriser la formation des éducatrices, car ce sont elles qui s'occupent principalement des enfants, mais dans le cadre de ce travail, seulement les responsables ont pu être interrogées. Je peux tout de même en conclure qu'un réel manque de formation autour du handicap est présent et que cela affecte le travail des équipes éducatives au sein des structures d'accueil.

Les éléments cités dans le paragraphe ci-dessus rejoignent les idées relevées dans l'hypothèse de ce travail. En effet, actuellement, un manque de connaissances et d'outils à mobiliser est présent pour une grande majorité des professionnelles de l'enfance. Comme mentionné par Point et Desmarais (2011), afin de favoriser l'inclusion des enfants ayant des besoins particuliers dans les structures d'accueil, les professionnelles doivent pouvoir mobiliser plusieurs stratégies éducatives convenant aussi bien aux enfants en situation de handicap qu'aux enfants sans besoins spécifiques. C'est pourquoi, ce manque de connaissances et de savoir-faire au sujet du handicap influence actuellement négativement l'inclusion dans les structures.

Nous pouvons également constater que la totalité des responsables a relevé que l'inclusion apportait une plus-value aux structures d'accueil, notamment pour la transmission de valeurs telles que l'ouverture d'esprit, la tolérance et le respect. Cela confirme donc l'envie des professionnelles de favoriser l'inclusion au sein des structures de l'enfance.

J'ai également pu remarquer que 18 responsables ont demandé de mettre en place des formations continues sur le sujet du handicap pour leur équipe éducative. En effet, plusieurs responsables souhaiteraient que les professionnelles soient davantage préparées pour accompagner les enfants en situation de handicap. Pour exemplifier, dans la description de plusieurs situations difficiles, les responsables ont évoqué de nombreuses fois la complexité de gérer les crises que peuvent faire certains enfants. Selon Weber et al. (2019), les « comportements défis » sont des comportements perturbateurs et parfois dangereux, tels que l'agressivité, la destruction, l'automutilation ou l'ingestion d'objets non comestibles. Il s'agit de phénomènes qui peuvent se produire régulièrement dans les structures d'accueil, notamment avec des enfants en situation de handicap. De plus, selon l'étude réalisée par ces auteurs, il a été constaté que le personnel des foyers de vie ou centres d'accueil de jour manque de formation au sujet de ce type de comportements. C'est pourquoi, chaque professionnelle va essayer de gérer les situations en fonction de ce qui leur semble le mieux, mais cela peut entraîner des accompagnements insatisfaisants. Il serait alors nécessaire d'apprendre aux équipes éducatives de nouvelles connaissances au sujet des types de handicap et des comportements défis ainsi que des techniques de gestion émotionnelle pour les moments difficiles.

Il y a également un indicateur qui nous laisse supposer que des formations continues pourraient être un bon élément afin de favoriser l'inclusion. Il s'agit du fait que pour 4 responsables, l'acquisition de nouvelles connaissances et savoir-faire au sujet du handicap, a permis de faciliter l'accueil de nouveaux enfants ayant des besoins particuliers au sein de leur structure. Ceci peut être confirmé par Thériault (2007) qui explique que pour une inclusion réussie, les professionnelles doivent acquérir le plus de connaissances possibles au sujet du handicap et de l'inclusion pour pouvoir créer un environnement favorable pour tous.

4.3 Éléments pour la création de formations continues

Le questionnaire m'a également permis d'identifier certains facteurs à prendre en compte pour la mise en place des formations continues. J'ai pu remarquer dans certaines descriptions de situations compliquées que la majorité des types de handicap cités étaient le TDAH et les TSA. Je pense qu'il serait alors intéressant de mettre en place en priorité des formations continues sur ces deux thématiques. De plus, comme l'illustre le tableau 6 concernant les types de handicap accueillis au sein des structures d'accueil, nous pouvons voir que les deux premiers sont également les TSA et le TDAH. Selon moi, l'augmentation des accueils d'enfants ayant des besoins particuliers doit impliquer de nouvelles formations continues pour les équipes éducatives.

Cependant, j'ai pu remarquer que la formation continue la plus suivie par les responsables des structures était celle sur la thématique des troubles du spectre autistique. Mais, selon moi, il serait également important de proposer des formations continues sur ce thème aux professionnelles des structures d'accueil, car la formation des responsables n'est peut-être pas suffisante. Je pense que ces formations pourraient être une bonne façon de diminuer le nombre de situations compliquées vécues par les équipes éducatives en leur permettant d'acquérir des outils à mobiliser lors de comportements défilés, ces derniers étant communs à plusieurs types de handicap. Toutefois, il serait également nécessaire d'augmenter la visibilité des autres types de handicap. En effet, selon moi, il serait intéressant pour les professionnelles d'acquérir des connaissances sur différents types de handicap afin d'offrir un accompagnement adapté dans une majorité de situations. De plus, en analysant le graphique 10 à propos des thématiques à prioriser dans la création des formations continues, j'ai pu comprendre que selon les responsables, l'acquisition de connaissances et savoir-faire à propos de tous les types de handicap serait intéressante. En conclusion, je pense qu'il serait utile de suivre l'ordre établi par les responsables : TDAH, TSA, troubles DYS, déficience intellectuelle, handicap sensoriel et handicap physique, puis de définir avec les équipes éducatives leurs besoins spécifiques au fil des formations.

Grâce à ces résultats, je peux affirmer que la majorité des responsables trouverait bénéfique de mettre en place des formations continues pour les équipes éducatives. De plus, les différentes situations vécues par les professionnelles indiquent qu'il existe encore de nombreuses difficultés liées à l'inclusion d'enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil. C'est pourquoi, comme relevé dans l'hypothèse de ce

travail, l'acquisition de connaissances et d'outils spécifiques serait utile afin d'améliorer l'accompagnement des enfants ayant des besoins particuliers.

4.4 Nouveaux défis identifiés

Au cours de ce travail, j'ai pu comprendre qu'il n'existe pas encore assez de moyens dans les structures d'accueil permettant de proposer un accompagnement adéquat pour les enfants en situation de handicap. En effet, les responsables ont indiqué qu'il existait un manque de personnel formé sur ce sujet, ce qui entraîne de la fatigue et un sentiment d'impuissance chez les équipes éducatives. De plus, d'autres défis tels que le quota éducatrice-enfants trop bas, l'absence d'éducatrices spécialisées ou encore le manque de ressources matérielles et financières ont été relevés. Une étude réalisée par Pro enfance (2020) indique que le manque de moyens à disposition dans les structures d'accueil et les inégalités des pratiques entre les communes empêchent les équipes éducatives d'avoir des conditions de travail adéquates. Ils font alors appel à une politique harmonisée dans le but d'améliorer les prises en charge.

Je pense donc que ce projet de mise en place de formations continues à propos du handicap pourrait être un premier pas afin de favoriser l'inclusion d'enfants ayant des besoins particuliers dans les structures et permettre aux professionnelles de se sentir plus aptes à faire face à des situations compliquées. Toutefois, il est nécessaire de souligner que pour favoriser au maximum le bien-être des enfants et des équipes éducatives, les structures d'accueil auraient besoin de davantage de moyens financiers.

4.5 Conclusion

Ce travail a permis de confirmer le besoin de formation des professionnelles des structures d'accueil de l'enfance dans le domaine de l'inclusion et du handicap. Ce besoin de formation se décline en termes de connaissances des types de handicap, dont notamment les TSA et le TDAH, et des outils d'accompagnement.

Toutefois, ce travail comporte un certain nombre de limites. En effet, j'ai pu remarquer dans les résultats qu'une grande majorité des responsables ont déjà accueilli des enfants en situation de handicap (32 sur 36). Ce travail illustre donc peu les difficultés et besoins des structures d'accueil qui n'ont jamais accueilli d'enfants ayant des besoins particuliers. De plus, il aurait été intéressant de pouvoir questionner également les professionnelles de l'enfance ainsi que les parents pour obtenir d'autres points de vue sur la question. C'est pourquoi, d'autres études pourraient être réalisées dans ce sens, notamment pour mettre en avant les expériences des parents d'enfants en situation de handicap vis-à-vis de l'inclusion ainsi que pour identifier leurs besoins actuels.

Concernant les pistes d'action, nous pourrions tout d'abord informer davantage les professionnelles sur les formations déjà existantes, par exemple le CAS en intervention précoce (Université de Fribourg, s. d.), mais de telles formations représentent un certain coût et donc nécessiteraient des moyens financiers. Par ailleurs, serait-il utile d'engager davantage d'éducatrices sociales au sein des structures d'accueil ? Selon moi, il serait tout de même nécessaire de former de manière plus approfondie les équipes éducatives, mais cela reste une question en suspens. En effet, pour pallier le manque de connaissances au sujet du handicap, une piste d'action pourrait également être d'ajouter un module à ce sujet dans les formations de base des professionnelles de l'enfance.

Au sujet des formations continues à mettre en place, une difficulté serait de créer des cours qui peuvent intéresser aussi bien les professionnelles déjà informées sur le sujet du handicap que celles qui sont encore novices. Il serait également intéressant de parler des aménagements environnementaux pouvant favoriser l'inclusion, du travail en réseau ainsi qu'une possibilité d'échanges, par exemple à travers un carnet d'adresses pour une collaboration interprofessionnelle. De plus, les parents pourraient faire pleinement partie du réseau, car ce sont eux qui connaissent le mieux leur enfant. Ils auraient ainsi l'occasion de fournir des conseils aux équipes éducatives et de s'entraider entre parents, dans un concept de pairémulation.

En tant que professionnelle, il est important d'oser faire remonter les difficultés auxquelles on fait face à sa responsable, notamment pour essayer de transmettre l'état actuel de l'inclusion au sein des structures d'accueil au Canton. En effet, même si les équipes éducatives suivent des formations continues, il y aura toujours le problème lié au sous-effectif et au manque de moyens financiers. Dans cette idée, un rapport alternatif d'Inclusion handicap évoque que l'inclusion d'enfants en situation de handicap au niveau préscolaire n'est pas toujours systématique et donc qu'il serait important de « promouvoir de manière spécifique les structures d'accueil pratiquant l'inclusion » (Inclusion Handicap, 2017, p. 26). C'est pourquoi, il apparaît pertinent de tenir à jour une documentation systématique qui permette de contextualiser et cartographier l'inclusion au niveau cantonal.

En conclusion, ce travail de Bachelor m'a permis d'acquérir de nouvelles compétences. En effet, avant de commencer l'écriture de ce travail, il était parfois compliqué pour moi de trouver des articles scientifiques sur un sujet précis, puis de synthétiser les informations les plus pertinentes. Tout au long du processus, j'ai alors pu m'entraîner en effectuant plusieurs lectures, en analysant les propos de celles-ci puis en essayant d'organiser mes idées à travers l'écriture. J'ai trouvé très intéressant d'en apprendre plus sur le sujet de l'inclusion, j'ai notamment découvert diverses pratiques inclusives déjà existantes en Suisse ou dans d'autres pays. De plus, j'ai trouvé intéressant de réaliser un travail sur un sujet se trouvant à la croisée entre le domaine de la petite enfance et du travail social. En effet, la question de l'inclusion de personnes en situation de handicap est un sujet social, mais dans ce contexte il fait partie du domaine de l'enfance. J'ai ainsi pu noter l'importance du travail en réseau afin de favoriser l'inclusion d'enfants en situation de handicap, car cela permet de décroisonner les pratiques.

BIBLIOGRAPHIE

4.6 Ouvrages et chapitres d'ouvrages

Herrou, C., & Korff-Sausse, S. (2007). *L'intégration collective de jeunes enfants handicapés*. Érès.

Thériault, C. (2007). *Faciliter l'intégration et l'inclusion des enfants ayant des besoins particuliers*. Quebecor.

4.7 Articles de loi et conventions

Convention fédérale du 26 mars 1997 sur les droits de l'enfant. (Convention relative aux droits de l'enfant) (RS 0.107 ; état le 27 février 2023).

Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées. (Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées) (=LHand ; RS 151.3 ; état le 1^{er} juillet 2020).

Loi cantonale du 31 janvier 1991 d'application de la loi sur les droits et l'inclusion des personnes en situation de handicap. (=LDIPH ; RS/VS 850.6 ; état le 1^{er} janvier 2022).

Organisation des Nations Unies. (s. d.). *Convention relative aux droits des personnes handicapées*. Consulté 24 mars 2023, à l'adresse <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-persons-disabilities>

4.8 Articles papier et électroniques

Ahfir, N. (2015). L'accueil d'une famille vulnérable en crèche. *Le Journal des psychologues*, 328, 42-46. <https://doi.org/10.3917/jdp.328.0042>

Andrys, M. (2019). *L'éducation inclusive dès la petite enfance : une recherche collaborative avec des éducateurs de jeunes enfants*. *Pensée plurielle*, 49, 75-84. <https://doi.org/10.3917/pp.049.0075>

Campenhoudt, L. V., Quivy, R., Marquet, J. (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales*. (4^e éd.). Dunod.

Fischer, A., Häfliger, M., & Pestalozzi, A. (2021). *Accueil extra-familial des enfants en situations de handicap*. Procap.

Inclusion Handicap. (2017). *Rapport alternatif*. Association faitière des organisations suisses de personnes handicapées.

ISEHMG. (s. d.). Intégration sociale des enfants handicapés en milieu de garde. Faire la différence. Consulté 7 mai 2023, à l'adresse <https://vu.fr/vKmM>

Lièvre, P. (2016). 7. Construction et passation du questionnaire. Dans : *Manuel d'initiation à la recherche en travail social* (pp. 103-109). Rennes: Presses de l'EHESP.

Organisation Mondiale de la Santé (OMS). (2001). *Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF)*. OMS.

Pinel-Jacquemin, S., Koliouli, F., Moscaritolo, A. & Zaouche-Gaudron, C. (2020). Inclusion des tout-petits en situation de handicap dans les crèches. *Devenir*, 32, 5-19. <https://doi.org/10.3917/dev.201.0005>

Plaisance, É., Belmont, B., Vérillon, A. & Schneider, C. (2007). Intégration ou inclusion : Éléments pour contribuer au débat. *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, 37, 159-164. <https://doi.org/10.3917/nras.037.0159>

Plaisance, E. (2013). De l'éducation spéciale à l'éducation inclusive : Avec un aperçu européen sur l'éducation inclusive dès la petite enfance. *Revue suisse de pédagogie spécialisée*, 2, 22-23.

Point, M. & Desmarais, M. E. (2011). L'inclusion en service de garde au Québec : la situation d'une étape essentielle. *Éducation et francophonie*, 39(2), 71-86. <https://doi.org/10.7202/1007728ar>

Pro Enfance (2020). *Préoccupations des acteurs de l'accueil de l'enfance : témoignages, besoins et pistes d'action*.

Rochat, L. (2008). *Les conceptions et modèles principaux concernant le handicap*. Confédération Suisse : Département fédéral de l'intérieur. https://www.edi.admin.ch/dam/edi/fr/dokumente/gleichstellung/les_conceptionsetmodelesprincipauxconcernantlehandicapnurauffra.pdf.download.pdf/les_conceptionsetmodelesprincipauxconcernantlehandicap.pdf

Simon, N. & Rasse, M. (2006). La crèche un lieu paisible de prévention. *À propos des comportements violents et de retrait*. Spirale.

Université de Lausanne – UNIL. (2010). *Méthodes de recueil de données pour l'évaluation d'un cursus d'études*.

Weber, N., Duville, C., Loizeau, V., & Morvillers, J. M. (2019). *Déficiência intellectuelle, « comportements défis » et soins : une revue systématique de littérature*.

4.9 Sites internet

Arteaga, G. (2022). Qu'est-ce qu'une analyse documentaire ? Structure et conseils. <https://www.testsiteforme.com/fr/quest-ce-quune-analyse-documentaire/>

Association Inclusion Petite Enfance (AIPE). (2019). <https://www.aipe.ch/>

Canton du Valais. (2021). *Centre pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent*. <https://www.vs.ch/web/scj/cdtea>

Canton du Valais. (2021). *Office éducatif itinérant (OEI)*. <https://www.vs.ch/web/scj/oei>

Canton du Valais. (s. d.). Service cantonal de la jeunesse. Consulté 4 mai 2023, à l'adresse <https://www.vs.ch/web/scj>

Comités d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université Laval. (s. d.) *Consentement*. <https://www.cerul.ulaval.ca/bonnes-pratiques-et-enjeux-ethiques/consentement/>

EPASC. (s. d.). Assistant socio-éducatif ASE-CFC. Consulté 22 avril 2023, à l'adresse <https://www.epasc.ch/fr/assistant-socio-educatif-64.html>

Fondation Coup d'Pouce. (2023). Service d'assistance à l'intégration pré et parascolaire. Consulté 23 avril 2023, à l'adresse <https://coupdepouce.ch/services/aipp/>

HES-SO Valais/Wallis. (s. d.). Bachelor of Arts HES-SO en Travail social. PEC20. Consulté 16 avril 2023, à l'adresse <https://www.hevs.ch/media/document/3/pec2020-ba-travail-social-fr-2.pdf>

HES-SO Valais/Wallis. (s. d.). Education de l'enfance. Consulté 16 avril 2023, à l'adresse <https://www.hevs.ch/fr/formations/diplomes-es/education-de-l-enfance/>

Inclusion ASBL. (s. d.). *L'inclusion, qu'est-ce que c'est ?* Consulté 17 mai 2023, à l'adresse <https://www.inclusion-asbl.be/inclusion-quest-ce-que-cest/>

La Coccinelle. (s. d.). *Jardin d'enfants intégratif*. Consulté 23 avril 2023, à l'adresse <https://www.lacoccinelle.ch/>

Les petits bonheurs crèche. (s. d.). *Intervention précoce*. Consulté 23 avril 2023, à l'adresse <http://www.petits-bonheurs.ch/intervention-precoce/>

Les petits chaperons rouges. (2020). *L'accueil du handicap en crèche : différence, inclusion et Petite Enfance*. <https://www.lpcr.fr/fr/minscrire-en-creche/mieux-nous-connaître/laccueil-en-creche/le-handicap-la-difference>

MDPH. (2015). *Différents types de handicaps*. Département des Alpes-Maritimes. <https://mdph.departement06.fr/actualites/actualites-7349/differents-types-de-handicaps-5781.html?cHash=48c088f2e3d06e45482e5c3a4380b313>

Pro Enfance (2022). *Le Valais lance une consultation au printemps 2023 pour développer la formation continue du champ de l'accueil de l'enfance*. <https://www.proenfance.ch/le-valais-lance-une-consultation-au-printemps-2023-pour-developper-la-formation-continue-du-champ-de-l-accueil-de-l-enfance>

Savioz, C. (2021). *Des crèches valaisannes rendent l'inclusion des enfants avec handicap possible*. Forum handicap Valais/Wallis.

Université de Fribourg. (s. d.). *CAS en Intervention Précoce Intensive : pour les jeunes enfants avec des troubles neurodéveloppementaux*. Consulté 19 décembre 2023, à l'adresse <https://www.unifr.ch/formcont/fr/formations/detail.html?cid=2688>

Ville de Genève, département de la cohésion sociale et de la solidarité, service de la petite enfance. (2012). *Intégration des enfants à besoins éducatifs particuliers dans les institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève*. Ville de Genève. https://www.geneve.ch/sites/default/files/fileadmin/public/Departement_5/Publications/brochure-integration-enfants-besoins-educatifs-particuliers-2012-ville-geneve.pdf

5 ANNEXES

5.1 Annexe 1 - Questionnaire vierge

Formations continues pour les structures d'accueil



Je suis étudiante en 3ème année à la HES-SO Valais/Wallis en filière travail social et je réalise mon travail de Bachelor sur les défis de l'inclusion d'enfants ayant des besoins particuliers en structures d'accueil de l'enfance. Ce travail fait partie d'un projet de création de formations continues sur ce thème, porté par des collaboratrices de la HESTS.

Ce questionnaire, réalisé avec les membres du projet, a pour but d'identifier les besoins des équipes éducatives en termes de formations au sujet des thématiques du handicap et de l'inclusion dans les structures d'accueil.

Je vous remercie par avance pour le temps que vous consacrerez à ce questionnaire qui prendra environ dix minutes et vous informe que vos réponses seront anonymes.

En cliquant sur le bouton "suivant", je certifie accepter de participer à la recherche précédemment décrite et j'accepte que mes données soient traitées de manière confidentielle dans le cadre de celle-ci

1. Quel est votre genre ?

- ☐ Femme
- ☐ Homme
- ☐ Je m'identifie autrement

2. De quelle tranche d'âge êtes-vous ?

- ☐ 18 - 25 ans
- ☐ 26 - 35 ans
- ☐ 36 - 45 ans
- ☐ 46 ans et plus

3. Depuis combien de temps travaillez-vous en structure d'accueil, en tant que responsable et/ou employé-e ?

- ☐ Moins de 5 ans
- ☐ 5 à 15 ans
- ☐ 16 à 25 ans
- ☐ Plus de 25 ans

4. Avez-vous déjà suivi des formations continues dans le domaine du handicap ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

5. Sur quelles thématiques du handicap avez-vous suivi des formations continues ?

- ☐ Handicap physique
- ☐ Déficience intellectuelle
- ☐ Handicap sensoriel
- ☐ Troubles du spectre autistique
- ☐ Troubles DYS (dyslexie, dyspraxie, etc.)
- ☐ Trouble du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité
- ☐ Maladies rares
- ☐ Autre

6. De quel(s) type(s) de structure(s) êtes-vous responsable actuellement ?

- ☐ UAPE
- ☐ Crèche
- ☐ Garderie
- ☐ Jardin d'enfants
- ☐ Nurserie
- ☐ Autre

7. Est-ce qu'une réflexion autour de l'inclusion d'enfants en situation de handicap a été faite au sein de votre équipe ?

☐ Oui

☐ Non

8. Quel était le contenu de cette réflexion et à quoi a-t-elle abouti ?

9. Quelles sont, selon vous et votre équipe, les plus grandes difficultés liées à l'inclusion d'enfants en situation de handicap ?

10. Quels sont, selon vous et votre équipe, les avantages et apports d'une inclusion d'enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil ?

11. Est-ce que des enfants en situation de handicap ont déjà été accueillis au sein de votre structure d'accueil ?

☐ Oui

☐ Non

12. Dans quel(s) type(s) de structure(s) avez-vous déjà accueilli des enfants en situation de handicap ?

☐ UAPE

☐ Crèche

☐ Garderie

☐ Jardin d'enfants

☐ Nurserie

☐ Autre

13. De quel(s) type(s) de handicap s'agissait-il ?

- ☐ Handicap physique
- ☐ Déficience intellectuelle
- ☐ Handicap sensoriel (auditif, visuel)
- ☐ Troubles du spectre autistique
- ☐ Troubles DYS (dyslexie, dyspraxie, etc.)
- ☐ Trouble du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité
- ☐ Maladies rares
- ☐ Autre

14. Est-ce que des adaptations et/ou des outils ont été mobilisés pour l'inclusion d'enfants en situation de handicap ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

15. Quels éléments ont été mobilisés pour favoriser l'inclusion ?

16. Est-ce que vous ou des personnes de votre équipe seraient intéressé-e-s par des formations continues sur l'inclusion d'enfants en situation de handicap ?

☐ Oui

☐ Non

17. Quel format de formation préféreriez-vous ?

☐ Une formation sur une journée complète

☐ Plusieurs formations réparties sur des demi-journées

☐ Autre

18. Selon vous et votre équipe, sur quel(s) type(s) de handicap serait-il le plus urgent de mettre en place une formation ?

- ☐ Handicap physique
- ☐ Déficience intellectuelle
- ☐ Handicap sensoriel (auditif, visuel)
- ☐ Troubles du spectre autistique
- ☐ Troubles DYS (dyslexie, dyspraxie, etc.)
- ☐ Trouble du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité
- ☐ Maladies rares
- ☐ Autre

19. Décrivez une ou plusieurs situations où vous ou votre équipe avez rencontré des difficultés pour l'accompagnement d'un enfant en situation de handicap (merci d'anonymiser les situations) :

20. Quels sont vos besoins et ceux des professionnel-le-s des structures d'accueil pour améliorer l'accompagnement des enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil ?